

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mercredi 5 avril 2017, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M^{me} Maria Casares*, *MM. Adrien Genecand* et *Ahmed Jama*, *M^{mes} Uzma Khamis Vannini* et *Christina Kitsos*, *MM. Didier Lyon* et *Vincent Schaller*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 mars 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 avril et mercredi 5 avril 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'informe les membres du bureau qu'une séance spéciale concernant une interrogation de la commission des finances sera tenue à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret.

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-368, «Pour un processus de planification et un projet de densification respectant les propriétaires et les habitants du quartier de Bourgogne».

5. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai toute une série de réponses à fournir aux questions orales qui m'ont été posées hier. J'adresse ma première réponse à M. Lathion, situé derrière moi. Il m'a interpellé sur le fait de rendre la place Emile-Guyénot aux habitants. Le Conseil administratif reconnaît qu'il tarde à répondre à la motion M-1017 traitant de cet objet, car la solution n'est pas facile à trouver, ladite place étant confinée entre trois routes à fort trafic. Monsieur Lathion, nous n'avons pas de projet pour l'instant. Je rappelle aux conseillers municipaux qui n'ont pas la mémoire des places qu'il s'agit d'une place se trouvant devant le Musée d'histoire naturelle (MHN), entourée de trafic multiple.

M^{me} Theubet a posé la question suivante: qu'en est-il de l'aménagement de la place du Village aux Acacias? Ce dossier est-il enterré? Non, Madame Theubet. On procède actuellement à divers travaux d'amélioration de la zone 30 km/h aux Acacias, à la demande des habitants, notamment à la rue Caroline. Un éventuel projet de réaménagement de la place du Village-Suisse sera soumis à l'arbitrage du Conseil administratif, dans le cadre de l'élaboration du prochain plan financier d'investissement (PFI). Je vous demande de faire une recommandation lorsque l'on étudiera le PFI, si vous voulez que l'on s'occupe de cette place.

Quant à la question de M^{me} Figurek qui est absente présentement, j'y reviendrai lorsqu'elle arrivera, car la réponse est assez importante. En attendant je réponds à quelqu'un d'autre. La question de M. Joris Vaucher était la suivante: est-il prévu d'introduire des panneaux de signalisation routière distinguant les impasses dotées d'une issue cyclable et piétonne en ville de Genève? La compétence relative à la signalisation verticale vient d'être transférée du Canton aux communes. Monsieur Vaucher, il va de soi qu'elle pourra être complétée dans le sens demandé par cette question, si cela est pertinent. Il faudra indiquer les passages piétons et pistes destinées aux vélos dans les voies sans issue. Je crois qu'il doit y en avoir deux sur notre commune, mais on se penchera sur le problème. M. Vaucher peut sans autre nous indiquer les cas où cela pourrait être fait. Merci d'avance, Monsieur Vaucher.

J'en viens à la question de M^{me} Corpataux: il semble que des travaux de réfection en cours de l'immeuble rue Louis-Favre 18, notamment des travaux de peinture, ont été attribués à une entreprise française. Est-ce exact? Pour quelle raison avoir choisi une entreprise française plutôt qu'une entreprise locale? Madame Corpataux, vous ne vous êtes pas très bien renseignée, car les travaux ont été adjugés à une entreprise suisse, Caragnano et Cie SA – enfin, suisse –, qui a pour adresse l'avenue de la Praille 45, à Carouge.

Je réponds assez longuement à M^{me} Studer s'agissant de la surélévation des immeubles en ville de Genève. Elle demande dans combien de cas l'introduction de la nouvelle méthode d'analyse conjointe entre la Ville et l'Etat a permis de trouver un accord d'acceptation, de refus, voire de demande de modification du projet. Une évaluation de cette nouvelle approche a-t-elle été planifiée? Si oui, après combien de temps? Madame Studer, depuis la mise au point de la méthode d'évaluation des surélévations, nous avons traité 35 à 40 requêtes. Toutefois la méthode n'est pas destinée à obtenir une convergence des préavis, mais à analyser les requêtes selon les mêmes critères, sans préjugés ni conclusions respectifs de la commission d'architecture, le cas échéant, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Pourtant, il semble qu'il soit devenu globalement plus aisé de parvenir à des visions convergentes, mais la méthode fondée essentiellement sur des critères morphologiques et typologiques ne règle pas tout. Nous sommes régulièrement confrontés à des projets provoquant des incidences en bas des immeubles: besoin de stationnement accru, mise aux normes des locaux pour des ordures ménagères, insuffisance de locaux pour les poussettes et les vélos et problèmes d'assainissement – ceux-là peuvent en général être réglés lorsqu'ils motivent des demandes de complément, voire des préavis défavorables de la part de la Ville de Genève. Je note cependant que, suite à la mise au point de la méthode, nous avons convenu avec le Canton de nous rencontrer à échéance régulière, afin d'échanger nos points de vue sur les dossiers en cours. Ces rencontres contribuent à entretenir un climat de confiance entre les deux administrations. Voilà pour ce qui est de la réponse adressée à M^{me} Studer.

Enfin, Monsieur le président, je vous prierais de bien vouloir transmettre ma réponse à M^{me} Figurek qui n'est toujours pas là. En tant qu'enseignante à l'école primaire, elle se préoccupe de savoir si les bâtiments provisoires de l'école des Crêts-de-Champel qui ont subi un incendie doivent être équipés de détecteurs de fumée. Sa question était la suivante: de tels détecteurs sont-ils obligatoires dans les écoles? Madame Figurek, dans les écoles, les obligations en matière de protection incendie relèvent de la réglementation d'application de la loi sur la prévention des sinistres. Je vous passe les détails. Les équipements des écoles de la Ville de Genève sont installés obligatoirement. Un système d'alarme et d'évacuation, des extincteurs, des éclairages de secours et des balisages d'évacuation doivent être installés quand l'école accueille du public. Il n'y a donc pas de détecteurs d'incendie. La directive de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie concernant la détection incendie précise qu'en cas d'incendie il est nécessaire que les équipements soient mis en marche rapidement et que le fonctionnement des équipements techniques du bâtiment soit assuré. En résumé, Mesdames et Messieurs, il s'agit simplement d'installer des détecteurs de protection incendie lorsqu'il y a du matériel à protéger, et on fait le strict minimum. Cette nécessité est décrite dans le préavis de la police du feu, lors de la dépose d'autorisation de construire, ce qui n'a par exemple pas été le cas pour

les pavillons provisoires de l'école des Crêts-de-Champel. On n'a donc pas jugé nécessaire – et la police du feu non plus – de nous astreindre à ces détecteurs de feu. J'en ai terminé, Monsieur le président.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Au nom du Conseil administratif je réponds à une question posée par M. Wasmer, vous lui transmettez ma réponse, Monsieur le président. Il s'inquiétait du scandale apparemment énorme selon lequel M. Tornare aurait garé son véhicule près du Musée de l'horlogerie. Tout d'abord vous expliquerez à M. Wasmer, qui est pourtant élu depuis de longues années, que le Musée de l'horlogerie est fermé depuis quinze ans, si jamais. Le bâtiment sis à la route de Malagnou 15 est affecté aux besoins du MHN et à la direction de mon département. Il se trouve que M. Tornare est membre du conseil de fondation du Grand Théâtre, comme un des représentants du Conseil administratif, et qu'actuellement ils ont de nombreuses réunions consacrées au renouvellement de la direction générale du Grand Théâtre. M. Tornare fait partie, comme M. Segond, M. Demole, M^{me} Bertani et M. Pierre Conne, de la commission de nomination qui se réunit dans ce bâtiment-là. Effectivement, avec l'autorisation du département, il a garé à deux ou trois reprises son véhicule quelques heures devant le bâtiment, en tout honneur et en toute bonne foi. Vous transmettez à M. Wasmer, Monsieur le président. Il a aussi les cordiales salutations de M. Tornare.

Le président. (*Rires.*) Merci, Monsieur Kanaan.

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 4 665 700 francs et net de 4 072 700 francs, recettes déduites, soit:

- **un crédit de 1 907 400 francs destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas;**
- **un crédit brut de 2 758 300 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 432 000 francs et la récupération de la TVA de 161 000 francs, soit un montant net de 2 165 300 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public des rues du Village-Suisse, Gourgas et des Maraîchers (PR-1141 A)¹.**

Suite du premier débat

M^{me} Maria Pérez (EàG). La position d'Ensemble à gauche, la voici: les quartiers appartiennent d'abord à ceux qui y habitent. Hier soir nous avons entendu des membres du Mouvement citoyens genevois faire part de doléances, dire qu'en fin de compte on allait tuer un quartier et que c'était la mort de la Jonction. Venant de la part de M. Sormanni qui connaît très bien le quartier, cela m'étonne. Vous transmettez, Monsieur le président. En ce qui concerne les autres membres du Mouvement citoyens genevois et tous ceux qui sont contre cette petite extension d'une zone de verdure, j'ai envie de leur demander pourquoi ils se mêlent de la vie des habitants qui souhaitent s'approprier et se réemparer de leur lieu de vie. Non, ce n'est pas la mort de la Jonction si on met par exemple la rue des Maraîchers en zone piétonne. Ce ne serait absolument pas la mort de ce quartier, au contraire. J'y ai habité pendant dix-huit ans. La Jonction est un quartier que je connais fort bien. Je peux vous dire que quand vous habitez au bord du boulevard de Saint-Georges qui est vraiment un axe traversant et que vous êtes pollué par les bus et les voitures, non là il ne fait pas bon vivre à la Jonction. Mais quand vous allez sur le boulevard Carl-Vogt et que vous pénétrez au cœur de la Jonction, c'est un quartier très divers, extrêmement vivant, comportant une association d'habitants très dynamique et une maison de quartier qui est l'une des plus dynamiques de notre canton. Cette demande de verdure à la Jonction émane de familles et d'habitants qui vivent dans ce quartier depuis cinquante, voire soixante ans. Le parc Gourgas est un petit poumon vert dans un quartier surdensifié où il y a très peu de verdure. Il permet aux gens de se réunir et aux gamins de jouer. C'est un parc extrêmement apprécié où il y a plusieurs fêtes durant l'année, notamment le Bonhomme Hiver

¹ Rapport, 6276.

Proposition: extension du parc Gourgas
et reconstruction du réseau d'assainissement

et La rue est à vous. C'est un espace extrêmement employé et apprécié où des gens de toutes générations viennent tous les jours en été. C'est très vivant. C'est un quartier dans lequel je n'habite plus, mais que j'ai envie de défendre, car les habitants de la Jonction ont une très belle vitalité.

Je ne comprends pas que des gens qui n'habitent pas dans ce quartier se mêlent tout à coup et disent aux habitants comment vivre. Excusez-moi, Monsieur le président, mais vous transmettez. Je vous en prie, votez cette modeste, mais vraiment modeste proposition. Un quartier ce n'est pas seulement des artères dans lesquelles des bagnoles peuvent circuler ni où des gens qui viennent d'ailleurs peuvent circuler. Les quartiers ne servent pas à ça. Les quartiers sont des lieux de vie, ils sont vitaux. Ce projet que nous présente le conseiller administratif Rémy Pagani vise simplement à apporter un peu plus de bien-être à ces habitants.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M^{me} Maria Pérez. A-t-il été mis en cause?

Le président. Non, c'est un tour de parole tout à fait normal, Madame Pérez. Je vois d'autres demandes de parole. Je rappelle que hier nous avons clos la liste des intervenants, mais rien ne vous empêche de demander la réouverture du débat... Nous vous écoutons, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Vous transmettez d'emblée à M^{me} Pérez que je suis très étonné de ses propos. Je vous rappelle que nous sommes des conseillers municipaux et que nous avons été élus par les habitants de cette ville. Je signale aussi que M^{me} Pérez n'habite plus à la Jonction, mais au pied du parc Hentsch, soit dit en passant. D'ailleurs le parc est là, dehors. Or elle aimerait faire un méchoui tous les jours. Nous sommes mandatés par les habitants, et certains ici vivent à la Jonction. En ce qui me concerne, j'y habite depuis une quinzaine d'années, alors arrêtez de dire qu'on ne représente rien. On intervient justement parce que les habitants nous l'ont demandé. Ne prétendez donc pas ce qui est de nouveau faux. De toute façon vous ne daignez pas qu'un conseiller municipal, quel qu'il soit, intervienne et dise ce qu'il a envie de dire ici, même s'il respecte les règles de bienséance. Pourtant nous sommes parfaitement légitimés à le faire. On a complètement bridé ce quartier. On a le droit de faire un certain nombre de choses; le parc Gourgas en est une bonne, et on a le droit de l'arborer. Toutefois ce que nous refusons, c'est qu'en

profitant de ces aménagements à l'avenue de Sainte-Clotilde et des travaux réalisés en partie par l'Eglise et en partie par la Ville, on rétrécisse les routes et que l'on prévoie une sorte de voie verte au milieu des routes. En effet, cela n'a pas de sens, car on paralysera l'activité économique du quartier. Il faut avoir un peu de bons sens. Faites toutes les plantations que vous voulez au parc Gourgas, je n'y vois aucun inconvénient, bien au contraire, mais ne demandez pas à fermer des rues. Il y a déjà suffisamment de rues fermées autour du parc Gourgas, notamment la rue du Village-Suisse que l'on a profité de fermer, alors que personne ne l'avait demandé. On l'a d'ailleurs fermée pour installer une école provisoire, et après on en a profité pour la laisser fermée. Nous nous y opposons formellement, car il est marqué dans le rapport qu'il suffit de demander aux autorités compétentes la fermeture des rues. Je suis désolé, mais ce sont les petits copains de M. Pagani de la maison de quartier de la Jonction, ceux avec lesquels il a lutté au quartier des Grottes. On les connaît, je les connais aussi et je les tutoie tous. Ils demanderont évidemment à fermer la rue des Maraîchers. Ils veulent s'occuper de l'aménagement de toute la ville. Ils sont même intervenus pour la parcelle des Vernets, vous le savez certainement. Or, ils ne représentent pas l'association de quartier de l'aménagement sur la future ancienne caserne des Vernets.

A un moment donné il faut aussi savoir raison garder. Nous ne voulons pas fermer des rues supplémentaires dans ce quartier pour ne pas faire mourir ce quartier. Certes on peut aller à la boulangerie ou à l'épicerie à pied, aucun problème, je le fais aussi et ne prends pas ma voiture pour aller boire mon café ou autre chose. Néanmoins il y a aussi un magasin d'électroménager. Alors, quand vous achetez votre frigo ou votre cuisinière, y allez-vous à pied? à vélo? Peut-être que vous mettez votre achat sur votre porte-bagage ou sur votre trottinette... Soyez raisonnables! Il faut maintenir un certain nombre de voies de circulation. Qu'on fasse des aménagements, oui, mais que l'on ferme des rues supplémentaires, non!

Revenons sur la proposition en tant que telle. L'avez-vous lue? Quatre millions six cent soixante-cinq mille sept cents francs... On est de nouveau dans des aménagements pharaoniques. Cinq millions de francs pour faire ces quelques aménagements qu'on nous prédit; mais non, ce n'est rien, c'est juste deux ou trois buissons et deux ou trois arbres dans le parc Gourgas. Mais on se moque du monde! Cet aménagement est mauvais et trop cher. Nous demandons que cette proposition soit renvoyée en commission pour être revue. (*Applaudissements.*)

M. François Bärtschi (MCG). En effet, comme l'a bien dit mon préopinant, ce projet est cher, beaucoup trop cher. Qu'est-ce que cela implique? Cela implique que bien que d'autres endroits doivent être aménagés en ville de Genève pour que les habitants aient une amélioration de leur qualité de vie, ce ne sera

Proposition: extension du parc Gourgas
et reconstruction du réseau d'assainissement

pas fait, car on dilapide l'argent. Je sais bien qu'il y a quelques tuyaux en sous-sol à rajouter, je veux bien, mais 4 millions de francs... Soyons sérieux! C'est beaucoup trop cher pour le réaménagement de l'espace existant. Il y a également quelques petits aménagements supplémentaires, mais sur le tout, comme d'habitude, la Ville de Genève dépense et dépense beaucoup trop pour ce qu'elle devrait faire. C'est l'essentiel de la critique du Mouvement citoyens genevois.

A côté on nous parle de verdure, mais qui a détruit la plaine de Plainpalais? Qui en a fait quelque chose sans aucun arbre ni aucune plante verte qui ne poussent? (*Brouhaha.*) On a un sable ignoble, ce gorrh du Beaujolais qui est là et qui gâche la vie d'une bonne partie des habitants de Genève. Tous ces partisans de la verdure ne font en fait que couper des arbres et enlever les derniers espaces verts que nous avons. J'ai bien entendu M^{me} Pérez nous dire qu'elle défendait les habitants du quartier. Il se trouve par hasard que j'habite proche du parc Gourgas, à la rue des Vieux-Grenadiers. Elle nous dit qu'on est un peu des extra-terrestres venant peut-être de France voisine au Mouvement citoyens genevois. Admettons, mais elle habite quand même du côté des Charmilles. Je trouve cela un peu fort de café. Peut-être qu'elle est membre de l'association de quartier. Il en existe une à la Jonction, mais elle concerne essentiellement la rue des Deux-Ponts. Elle s'occupe de tout. Elle n'a que des membres dans cette région. Elle a voulu s'occuper de la rue de l'Ecole-de-Médecine, alors que ce n'était pas du tout son histoire et qu'elle n'était pas représentative du quartier. On se retrouve en fait avec une sorte de soviet des associations de quartier. On l'a d'ailleurs vu tout récemment avec la Vieille-Ville et les bornes, puisqu'on a lu une lettre de manière claire. (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Monsieur Bärtschi, s'il vous plaît... Pouvons-nous avoir un peu de silence? Poursuivez, Monsieur Bärtschi.

M. François Bärtschi. Je voulais faire un parallèle, mais je ne m'étalerai pas sur ces soviets de quartier qu'on nous montre comme étant l'exemple. A côté de ça on parle aussi de pollution. Parlons-en, de la pollution! Chaque fois qu'un bus des Transports publics genevois passe dans la rue, l'immeuble que j'ai la chance d'habiter tremble de manière très forte. Vive la mobilité douce qui détruit les bâtiments et qui détruit la vie des habitants et des riverains! Je crois qu'il faut être un peu plus objectif sur ces questions-là, voir l'entier du problème, arrêter d'idéaliser et faire les meilleurs aménagements au meilleur prix. Je pense qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la vie des habitants de nos quartiers, de la Jonction et qui habitent autour du parc Gourgas. On peut bien aménager sans que cela coûte à chaque fois des mille et des cents, car on réduit les aménagements de cette manière-là. Chacun sait qu'avec le budget de la Ville de Genève on ne peut pas

faire tout ce que l'on voudrait. Je ne m'étalerai pas sur le sujet, car il y aurait beaucoup à dire, et je crois qu'il faut quand même abréger. Le gros problème que l'on a ici, c'est que c'est trop cher. Il faut que la Ville de Genève apprenne à aménager et à construire mieux et moins cher, afin de le faire de manière beaucoup plus massive et importante pour l'ensemble des habitants de la Ville de Genève. Il ne faut pas se focaliser seulement sur un ou deux points où on claqué le maximum d'argent en disant: «Regardez, on a fait ce que l'on devait.» L'important n'est pas la somme que l'on met, mais l'amélioration du cadre de vie que l'on peut apporter.

M. Jean-Luc von Arx (DC). Monsieur le président, nous parlons du rapport sur la proposition PR-1141, n'est-il point?

Le président. Tout à fait, Monsieur von Arx.

M. Jean-Luc von Arx. Je vous remercie. Je lis qu'un crédit de 1 907 400 francs est destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas avec un crédit brut complémentaire de 2 758 300 francs, j'en passe. Je lis ceci dans le rapport: «Séance du 18 mai 2016, discussion et vote. Après réception des documents qui apportent les précisions demandées par les commissaires et portant sur les dates de délivrance des autorisations de construire et des arrêtés de circulation et sur la précision des travaux et prestations, la commission décide de passer au vote et accepte la proposition à l'unanimité.» Vous voyez, je trouve qu'il est extrêmement étonnant de voir que nous sommes tous contre le Mouvement citoyens genevois ce soir. Le Mouvement citoyens genevois a changé d'avis. En moins d'une année, il a changé d'avis.

Le parc Gourgas, Mesdames et Messieurs, est assez exemplaire pour la population et les habitants qui ont réussi à avoir quelque chose de dimension humaine. Tout le monde en parle comme étant une réussite. Les associations y investissent. On est dans un microclimat, un microquartier agréable. Tout à coup cela devient le cauchemar des habitants, le blocage total, les dépenses inutiles, et j'en passe... Vous avez compris, Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien soutiendra bien entendu cette proposition qui est finalement une proposition intelligente mettant des espaces de verdure à la disposition des citoyens. M. Sormanni est très inquiet sur les questions de circulation. Evidemment nous aussi nous souhaiterions que, lorsque l'on crée des espaces pour les habitants, on ait un peu plus de parkings, car là est la question. Vous avez bien compris. Il faut que l'on ait des parkings. Moi qui habite dans le quartier des Eaux-Vives, on a essayé de développer la place du Pré-l'Evêque et d'en faire un espace agréable pour les habitants. Malheureusement c'est un parking à voitures assez horrible, et les habitants sont

Proposition: extension du parc Gourgas
et reconstruction du réseau d'assainissement

assez serrés. Il est vrai qu'il faut des parkings et qu'il faut desservir un peu mieux pour que l'on puisse satisfaire tout le monde. Pour le moment on est sur la question de l'aménagement et des travaux destinés au parc Gourgas. Je vous encourage à soutenir cette proposition. Le Parti démocrate-chrétien votera bien entendu avec enthousiasme cette proposition.

Le président. Merci, Monsieur von Arx. Je donne la parole à M. Vincent Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Je la prends avec plaisir, Monsieur le président. Les débats qui nous réunissent et qui font parfois sourire les téléspectateurs sont marqués du double sceau du feu sacré. On sent une charge émotionnelle dans les propos qui ont été tenus, qui incitent parfois les uns et les autres à monter les tons, on en est coutumiers. La deuxième chose vient d'être signalée par mon préopinant: effectivement l'âme varie, les opinions évoluent et c'est le cas de celles et ceux qui ont pris la parole tout à l'heure qui avaient applaudi à l'unanimité ce projet pour en dénoncer aujourd'hui les dérives.

Le Parti libéral-radical, cohérent avec la position qu'il a adoptée en commission, lui apportera ce soir son soutien. Ce qui nous guide ici, vous l'aurez compris, c'est de construire la vie en ville. La densification, et cela a été souligné ici, doit s'accompagner d'infrastructures de qualité. Les espaces verts en font partie. C'est donc de façon tout à fait pertinente que ce projet d'extension nous est soumis aujourd'hui, qui plus est dans un quartier qui connaît une très forte densité, cela a aussi été souligné. A nos yeux ce n'est pas contraire aux objectifs de mobilité qui eux aussi doivent précisément être gardés à l'esprit. Je le disais, ce projet nous paraissait cohérent. Il n'est certes pas donné, cela a été exposé, cependant il nous paraît défendable sous l'angle budgétaire, et vous connaissez notre orthodoxie en la matière. La seule petite incohérence que nous y voyons, mais c'est tout à fait anecdotique, c'est que j'entendais hier le magistrat en charge des constructions et de l'aménagement dire que les habitants l'appelaient de leurs vœux depuis quarante ans. Or, je lis dans le rapport qu'il s'agit de quinze ans. Ce n'est qu'une différence d'appréciation, mais parfois on gagnerait en légitimité si les propos tenus étaient davantage crédibles eux aussi. Le Parti libéral-radical apportera son soutien avec cohérence et passion pour cette belle enceinte. Nous nous réjouissons qu'il se réalise rapidement.

Le président. Merci, Monsieur Subilia. Avant de donner la parole à M. Pagani, nous avons été saisis d'un amendement de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex. Je suis un peu emprunté pour le soumettre au vote, car il demande une

extension pas forcément anodine du projet qui impacte évidemment les coûts mentionnés dans cette proposition. A moins que vous n'ayez des chiffres à donner pour l'extension que vous proposez, je vois mal comment on pourrait la voter. Toutefois dès que M. Pagani aura entendu la défense de votre amendement en quelques minutes, il pourra peut-être y répondre plus clairement que moi. Vous avez la parole, Monsieur Guex.

M. Stéphane Guex (HP). Merci, Monsieur le président. Effectivement, le problème du coût sur l'amendement que j'ai déposé se pose. Des services sont compétents pour faire le calcul. N'étant pas du domaine, je m'en remets donc à leur sagacité et à leur compétence. Cela donnera l'occasion à certaines critiques de s'élever. L'amendement que je propose est une suggestion entre les lignes que vous avez tous vues sur le rapport qui vise à faire passer la rue des Maraîchers en zone piétonne sur la section qui longe tout le parc Gourgas, puisque c'est tentant de le faire, le magistrat y semble disposé dans un premier temps. Ensuite j'entends des résistances dans le camp en face. Il y a effectivement des oppositions et des choix de vie face à ce quartier. Ces choix se répercuteront à l'avenir sur nos différents quartiers. Maintenant il reste à savoir si l'on désire assurer un confort aux habitants dans chaque quartier qui se base sur une extension des zones vertes ou plutôt sur une extension des zones avec accès à l'automobile. C'est finalement un choix de société qui s'exprimera ce soir. Certains mensonges ont été articulés par des personnes qui disent habiter dans ce quartier, prétendant qu'un magasin d'électroménager est situé juste à côté. Or il est loin de cette partie, il est sur le boulevard Carl-Vogt. Les commerçants qui sont sur la rue en question sont vraiment très peu, la majorité des commerces se trouve sur la partie Carl-Vogt. Il n'y a quasiment aucun commerce. A ma mémoire, je crois qu'il n'y a qu'un artisan sur la zone concernée. Ce sont des mensonges que de prétendre qu'il y a des commerçants sur cette zone, Monsieur Bärtschi. Je maintiens que vos allégations sont des faits alternatifs, comme dirait l'autre. Aujourd'hui les habitants ont besoin de ces zones vertes, cela a été dit plusieurs fois. On est en zone très dense.

Le président. Excusez-moi, Monsieur Guex, mais je crois que vous êtes hors sujet par rapport à votre amendement. Je vous ai cédé la parole pour mieux comprendre votre amendement. Or vous revenez sur l'objet de base.

M. Stéphane Guex. L'avez-vous compris?

Le président. Oui.

Proposition: extension du parc Gourgas
et reconstruction du réseau d'assainissement

M. Stéphane Guex. Alors j'en ai terminé, Monsieur le président. Je vous remercie.

Le président. J'ai compris que vous demandiez plus de travaux et pas un franc de plus. Votre amendement vise à modifier l'article premier et est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 907 400 francs, destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas, *ainsi qu'à la rue des Maraîchers sur sa partie attenante au parc*, situées sur les parcelles de Genève, secteur Plainpalais N^{os} 3468, 3478 et 3482, propriétés du domaine public communal et N^{os} 354, 355, 356, 291 et 292, propriétés privées de la Ville de Genève.

M. Pagani pourra nous dire tout de suite tout le bien qu'il en pense. Vous avez la parole, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme M. von Arx l'a dit, j'aimerais vous rappeler le thème qui nous occupe: c'est exactement 1,9 million de francs destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas. Ce n'est même pas une extension, puisqu'en fait il n'y a aucun mètre carré de plus. Aujourd'hui si vous allez au milieu de la rue du Village-Suisse qui jouxte le parc Gourgas, c'est du tout-venant, et il s'agit d'aménager et de faire en sorte que ce tout-venant soit autre chose. Il s'agit de mettre des tuyaux pour exactement 2,7 millions de francs. Il y a plus d'argent à mettre en sous-sol qu'en surface. C'est de ça qu'il est question. Il n'est pas question de fermer une rue ni d'étendre le parc, il convient simplement de voter de manière professionnelle sur ce qui vous a été présenté en commission. Tout cela a été chiffré. Tout comme M. von Arx, je m'étonne qu'en commission, face à des spécialistes qui vous ont expliqué ce que je viens de vous résumer, tout le monde ait compris et ait voté cette proposition à l'unanimité, alors qu'après certains, forts de je ne sais quelle intention, décident de dévier le débat et d'en faire une histoire pour ou contre la fermeture des rues. C'est complètement hors propos à mon avis. Je me prononce sur cet objet et vous demande de vous prononcer essentiellement et uniquement sur ce que je viens de lire concernant cette proposition, et je trouve qu'elle est la résultante de quarante ans d'attente. Je suis bien placé pour savoir à quel point cet aménagement est nécessaire, Monsieur Subilia. En effet, à la sortie du préau de l'école du Mail, il y avait

un terrain qui est aujourd'hui le terrain de la pépinière. Ce terrain était occupé par un marbrier qui cassait des cailloux. La construction d'un immeuble sur ce terrain était en attente. Les habitants se sont déjà mobilisés il y a quarante ans pour faire en sorte que la sortie du préau devienne un espace vert. Je ne raconte pas des histoires, puisqu'en fait je faisais un peu partie de ces soviets de quartier, comme le disent certains, qui défendent les intérêts des habitants. Cela dit je suis très fier, car aujourd'hui on a remplacé le nom de soviet pour parler de participation des habitants. Les habitants prennent en charge leurs intérêts, comme n'importe quel citoyen de notre République, et je trouve cela tout à fait légitime. Qu'on les appelle soviets ou associations de quartiers, en définitive ce n'est que le mot qui change. Dans tous les cas il s'agit de la prise en charge de la propre destinée des gens, et je trouve que ça fait partie de notre liberté d'êtres humains de pouvoir agir là où on est, en fonction des intérêts que l'on défend.

Quant à l'amendement, d'abord il n'est pas chiffré et ensuite le débat ne porte pas sur cette proposition. Je vous recommande donc de le rejeter. Cela étant, si M. Stéphane Guex veut procéder professionnellement, il déposera une motion qui sera acceptée ou pas par ce plénum. On envisagera après de faire en sorte de mettre des chiffres derrière cette proposition, si le plénum décide de faire de la rue des Maraîchers une extension de ce parc. Jusqu'à maintenant je n'ai pas entendu les habitants revendiquer cette extension.

Le président. Monsieur Rossiaud, demandez-vous la parole en tant que président ou en tant que rapporteur?

M. Jean Rossiaud (Ve). Je souhaite m'exprimer sur l'amendement.

Le président. Non. A moins que vous ne demandiez la réouverture du débat.

M. Jean Rossiaud. Etant donné que l'on vient de recevoir l'amendement, nous ne demanderons pas la réouverture du débat...

Le président. Vous pouvez la demander, mais nous ne prévoyons pas de réouverture du débat automatique, même sur les amendements.

M. Jean Rossiaud. Alors je prends la parole en tant que président (*rires*). Je n'ai pas été rapporteur.

Proposition: extension du parc Gourgas
et reconstruction du réseau d'assainissement

Le président. Voilà. Vous l'avez.

M. Jean Rossiaud, président. Merci, Monsieur le président. Je prends la parole en tant que président pour réaffirmer le soutien des Verts et de l'ensemble de la commission, y compris celui du Mouvement citoyens genevois au moment où cette proposition a été votée. Si on pouvait être tentés de voter également l'extension de la zone piétonne aux deux rues mentionnées par l'amendement, les Verts s'abstiendraient au moment de voter, car la proposition ne traite pas de ce sujet. On aimerait rester dans le cadre de la proposition telle qu'elle a été présentée par le Conseil administratif.

Le président. Il y a encore une demande de prise de parole, celle de M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je renonce.

Le président. Ça m'évite d'avoir à vous préciser que le bureau ne considère pas que vous ayez été mise en cause (*rires*).

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi du rapport PR-1141 A à la commission des travaux et des constructions est refusé par 51 non contre 17 oui.

Le président. Je viens de recevoir une demande de réouverture du débat, mais comme nous sommes en deuxième débat, soit en procédure de vote, je ne peux pas vous la soumettre. Je vous fais maintenant voter l'amendement déposé par MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier qui demande d'étendre l'objet de cette proposition à la rue des Maraîchers, sur sa partie attenante. Les parcelles concernées sont à définir et les coûts sont à établir par les services compétents.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier est refusé par 43 non contre 18 oui (8 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 53 oui contre 16 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 907 400 francs, destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas situées sur les parcelles de Genève, secteur Plainpalais N^{os} 3468, 3478 et 3482, propriétés du domaine public communal et N^{os} 354, 355, 356, 291 et 292, propriétés privées de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 907 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2036.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 53 oui contre 15 non.

(Un problème de vote survient sur le poste de M. Gazi Sahin. Le vote est annulé et la délibération II est revotée.)

Le président. Changez de place peut-être, Monsieur Sahin... Vous aviez raison, Madame Pérez, le boîtier de vote de sa place n'était pas enclenché. Monsieur Sahin, n'ayant pas signé la feuille de présence, vous avez été considéré comme étant absent, et le boîtier de votre poste n'a pas été activé. *(Applaudissements.)*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 53 oui contre 15 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 758 300 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 432 000 francs et la récupération de la TVA de 161 000 francs, soit un montant net de 2 165 300 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public des rues du Village-Suisse, Gourgas et des Maraîchers.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 758 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève, de 2017 à 2046.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

(M. Sormanni demande un troisième débat.)

Le président. Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Mis aux voix, le troisième débat est refusé (54 non contre 16 oui). Le troisième débat ayant été refusé, les délibérations deviennent définitives.

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2016 en vue de:

- **la vente par la Ville de Genève à la Fondation HBM Emile Dupont de la parcelle N° 2616 de la commune de Vernier, sise à l'angle du chemin Isaac-Anken et du chemin du Château-Bloch, d'une superficie de 461 m² au prix de 377 291 francs;**
- **l'acceptation du gain sur la vente de 377 290 francs lié à la vente de la parcelle N° 2616 (PR-1212 A)¹.**

Rapport de M^{me} Maria Vittoria Romano.

Renvoyée à la commission des finances le 17 janvier 2017, cette proposition a été étudiée le 24 janvier, sous la présidence de M. Daniel Sormanni. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'excellente qualité de ses notes de séance.

Séance du 24 janvier 2017

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Marie Fauconnet Falotti, responsable de l'Unité opérations foncières à la direction du DCA, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du DCA

M^{me} Fauconnet Falotti explique que la parcelle proposée à la vente au bénéfice de la Fondation immobilière HBM Emile Dupont mesure 461 m². Elle est actuellement utilisée comme parking par les employés des Services industriels de Genève (SIG). Elle figure dans les comptes municipaux en tant qu'actif du patrimoine financier pour le montant de 1 franc. La parcelle doit s'inscrire dans un plan localisé de quartier (PLQ) dont le concours sera lancé prochainement. Pour compléter l'exposé, M. Pagani souligne que le but du projet complet est de créer une continuité urbanistique avec la grande barre des Libellules, et de faire un lien entre le site Gordon-Bennet (Vernier) et le centre sportif du Bois-des-frères, qui appartient à la Ville.

Un commissaire souhaiterait savoir pourquoi le prix de la parcelle est valorisée à 1 franc. M^{me} Fauconnet Falotti répondra par écrit.

Une commissaire demande pourquoi, pour cette proposition, le prix au mètre carré du terrain se fonde sur son classement antérieur en zone industrielle,

¹ Proposition, 4113.

plutôt que sur celui d'un terrain en zone de développement 3. M^{me} Fauconnet Falotti répond que l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) impose la valeur la plus basse afin de ne pas compromettre le plan financier HBM. La même commissaire demande pourquoi l'indice d'utilisation du sol (IUS) de ce projet a été établi sur une valeur moyenne de 1,47 à 1,54, alors qu'on pourrait peut-être construire davantage. M^{me} Fauconnet Falotti répond que la densité définitive n'est pas encore fixée, mais elle a été estimée sur cette moyenne, entre la valeur de 1,2, qui était courante dans les années 2000, et la valeur de 1,8, plus en phase avec les besoins actuels. Elle explique que l'acte de vente a été rédigé de sorte que le prix de vente soit fixé au moment où on connaîtra la densité définitive. Celle-ci ne devrait pas, en principe, dépasser 1,54, mais le concours n'a pas encore été lancé.

Vote

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la proposition PR-1212, qui est adoptée à l'unanimité des commissaires présents. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

Annexes: – réponse du DCA
– présentation Powerpoint

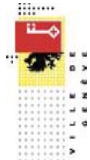
Madame la conseillère municipale,

Suite à notre audition et pour répondre à votre courriel du 5 février dernier ainsi qu'à la demande de M. Sormanni concernant la valeur au bilan de 1 franc de la parcelle N° 2616 à Vernier, nous avons pris contact avec la comptabilité. Après recherche dans les archives de la comptabilité (qui ne peuvent pas remonter au-delà de 1976: 40 ans d'historique pour les investissements), il ressort que ladite parcelle résulte de la réunion de deux anciennes parcelles appartenant déjà à la Ville de Genève avant 1967. Nous ne savons donc pas comment ce terrain a été acquis. Il est supposé qu'il s'agit d'un terrain qui appartenait à la Ville de Genève du temps où les Services industriels de Genève faisait partie de la municipalité et que cette parcelle a été oubliée lors du transfert d'actifs.

Pour la comptabilité, la parcelle N° 2616 à Vernier est un terrain nu (sans constructions) et considéré comme un terrain de réserve. Tout comme cette parcelle, plusieurs parcelles non bâties figurent au bilan pour la valeur de 1 franc.

Espérant avoir répondu à la demande, nous vous prions d'agréer, Madame la conseillère municipale, nos plus cordiales salutations.

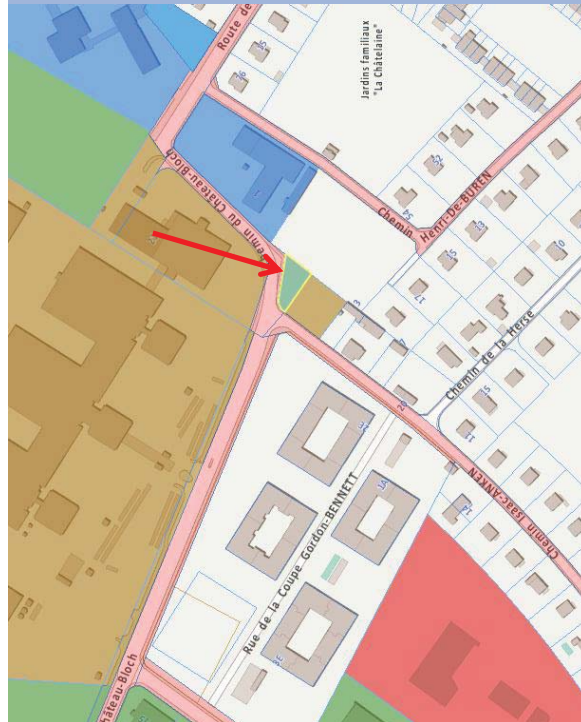
Marie Fauconnet Falotti



www.ville-geneve.ch

Vente de la parcelle Isaac-Anken /Château-Bloch Secteur “Actaris”

PR-1212



Parcelle N° 2616 de la commune de Vernier.

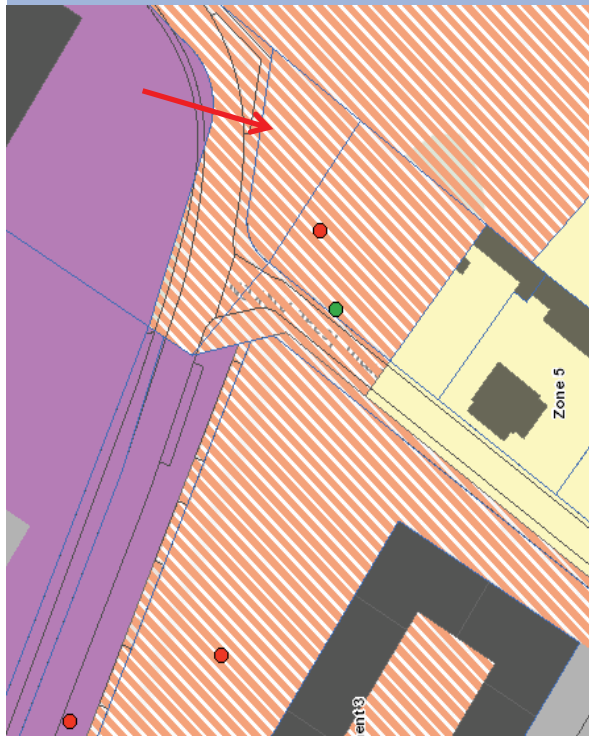
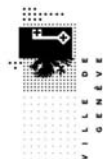
Terrain nu d'une surface de 461 m², actuellement utilisé à bien plaisir par SIG comme parking pour ses employés.

Vente à la Fondation HBM Emile Dupont (FED) qui est une Fondation Immobilière de Droit Public.

Elle prévoit de construire des logements et un centre de quartier qui seront répartis sur quatre parcelles avec celle faisant l'objet de la présente vente.

COMMISSION DES FINANCES

Le 24 janvier 2017



La parcelle figure à l'actif du bilan du patrimoine financier pour un montant de CHF 1.-

Modification de zone MZ 29'823.

Arrêté du Conseil d'Etat le 29 janvier 2014 en zone 3 de développement

Petite parcelle ne permettant pas la construction d'une allée complète d'un immeuble et les études préliminaires prévoient que lesdits droits à bâtir seront situés sur les futures parcelles de la FED

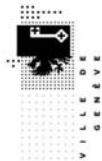
IUS pas encore défini mais situé entre 1.47 et 1.54



Un concours valant PLQ sera organisé prochainement par la FED.

SIG et Vernier, propriétaires des parcelles voisines, vendront également leurs biens à la FED qui maintiendra ainsi la totalité des droits à bâtir du secteur.

Sans la vente de ladite parcelle, la FED ne pourra pas réaliser l'entier des droits à bâtir prévu par le projet.



DETAIL FINANCIER



Vente de la parcelle n° 2626 de 461 m2			
Détail :			
Valeur parcelle à l'actif du bilan			
CHF 1.-			
Prix basé sur la Directive de l'Office du logement de 2012			
CHF 542.-/m2 x 461 m2 terrain x 1,51			
IUS			
Prix de vente		CHF 377'291.-	
Gain sur la vente		CHF 377'290.-	

M^{me} Maria Vittoria Romano, rapporteuse (S). J'interviens brièvement au sujet de cette vente de parcelle à la Fondation HBM Emile Dupont (FED), car il me semble important d'expliquer deux, trois choses. Il s'agit en fait d'une très petite parcelle d'une superficie de 461 m². Celle-ci est aujourd'hui utilisée comme parking par les employés des Services industriels de Genève (SIG). Cela doit ravir certains d'entre vous, mais pas nous. Elle figure dans les comptes municipaux en tant qu'actif du patrimoine financier pour le montant de 1 franc. Pourquoi ce montant? Cette question a été posée en commission. Apparemment pour des raisons historiques que le service n'a pas pu tout à fait élucider. La parcelle s'inscrira dans un plan localisé de quartier, dont le concours sera lancé prochainement. Le but de cette vente est de créer une continuité urbanistique avec la grande part des Libellules. La fondation prévoit de construire des logements et un centre de quartier qui seront répartis sur quatre parcelles. Les SIG et la commune de Vernier, propriétaire des parcelles voisines, vendront également leurs biens à la fondation qui détiendra ainsi la totalité des droits à bâtir du secteur. Sans la vente qui vous est soumise, la FED ne pourra pas réaliser l'entier des droits à bâtir prévus par le projet. L'objet a été accepté à l'unanimité en commission, en dépit du fait que certaines et certains commissaires doutaient du bien-fondé de la vente d'un terrain, étant donné que la Ville poursuit une politique volontaire d'acquisition des terrains. Cela étant, il faut savoir que le terrain est trop petit pour faire quoi que ce soit. On vous demande d'accepter très rapidement cette proposition, de la soutenir comme les commissaires qui l'ont acceptée.

Premier débat

M. Alfonso Gomez (Ve). Le groupe des Verts acceptera cette proposition. On s'est étonnés que la Ville ne garde pas ce terrain, puisque nous sommes très attachés à la maîtrise du sol de la part de la municipalité. Comme cela vient d'être dit, c'est assez cohérent dans ce cas-ci, étant donné que c'est une toute petite surface et que c'est en cohérence avec les terrains adjacents des autres communes qui elles les mettent en vente également. Nous nous réjouissons que cette petite verrue de parking soit enfin supprimée au bénéfice de logements.

M. Jacques Pagan (UDC). Bien entendu, comme cette décision a été prise à l'unanimité des membres de la commission des finances, l'Union démocratique du centre était du lot. Il s'agit simplement d'une vente de terrain de 461 m² dont on ne peut véritablement rien faire, si ce n'est l'affecter à ce projet de réalisation immobilière dont la collectivité profitera. J'aimerais simplement utiliser mon modeste temps de parole pour lever mon chapeau à l'égard de M. le conseiller administratif

Rémy Pagani qui a entrepris quelques démarches originales en matière culturelle, puisqu'à l'occasion de sa venue au sein de notre commission il nous a appris un nouveau mot que je ne connaissais pas, mais que je vous citerai *in petto*: «Bout de diot», ce qui signifie un bout de terrain qui ne sert pas à grand-chose. Je suis content. Merci, Monsieur Pagani, de nous avoir fait profiter de ce moment d'intense esprit culturel. Voilà notre entendement intellectuel largement garni, votre soirée est gagnée d'avance. Je vous en remercie.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, ça me fend le cœur de vendre ce bout de diot, comme on dit. Mesdames et Messieurs, c'est effectivement la première fois depuis dix ans que la municipalité se sépare d'un petit terrain. On a tout essayé. On a essayé de demander aux SIG s'il était possible qu'ils nous vendent leur terrain. On a essayé de se mettre en co-promoteurs. On a regardé toutes les solutions pour déterminer laquelle était la meilleure. Rassurez-vous, ce terrain passe de la Ville à l'Etat de Genève, puisqu'en fait c'est l'Etat de Genève, par une fondation à habitation bon marché (HBM), qui acquerra ce terrain. C'est donc la collectivité qui garde la maîtrise foncière de cet objet, ce qui allège mon poids et mon fardeau de défendre bec et ongles les biens de la collectivité publique dont je suis garant. Je suis élu pour cela.

Mesdames et Messieurs, j'en terminerai en vous remerciant de faire droit à cette vente qui mettra à disposition passablement d'appartements – je crois qu'il est question d'une trentaine d'appartements – et qui, surtout, donnera une continuité urbanistique entre la piscine du Lignon, le Lignon et les immeubles situés le long de l'avenue de l'Ain qui sont assez désaxés par rapport à la centralité au sein de laquelle la piscine du Lignon est comprise, par exemple.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (70 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation HBM Emile Dupont concernant la vente par la Ville de Genève de sa parcelle N° 2616 de la commune de Vernier, de 461 m², à ladite Fondation selon un prix qui est fixé sur la base des pratiques administratives de l'Office du logement, directive PA/SI/001.05, soit 542 francs le mètre carré $\times 461 \text{ m}^2 \times 1,51 \text{ IUS}$, correspondant au prix de 377 291 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre à la Fondation HBM Emile Dupont la parcelle N° 2616 de la commune de Vernier, d'une surface de 461 m², au prix de 377 291 francs.

Art. 2. – La plus-value comptable réalisée de 377 290 francs sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement 2017 (cellule 2001 «département des constructions et de l'aménagement», groupe de comptes 42 «revenus des biens», 424 «gains comptables sur les placements du patrimoine financier»).

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée en vue de la réalisation du projet de construction.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 avril 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 millions de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2017 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) (PR-1182 A)¹.

Troisième débat

M. Alfonso Gomez (Ve). Nous avons demandé ce troisième débat car nous avons toujours espoir que la nuit porte conseil et qu'une majorité de ce plénum revienne à de meilleurs sentiments. Nous étions assez unanimes jusqu'au deuxième débat quant à l'acceptation de cette proposition et nous le serons encore. Je ne reviendrai pas sur les bienfaits de la création de ce fonds intercommunal pour le développement urbain. La question était tout simplement de savoir si ces 7 millions de francs devaient être amputés ou déduits des fonds du budget d'investissement. C'était le sens de la proposition qui a été présentée en commission des finances et qui a obtenu une majorité dans ce plénum au deuxième débat. Il convient de rappeler à ce plénum qu'en faisant cela on pourra toujours changer la jauge des investissements au budget, mais c'est un bien mauvais signal que donne ce plénum en acceptant un tel amendement. En effet, dans la situation économique actuelle qui n'est pas une situation de récession, mais qui est quand même une situation de ralentissement économique, il faut que les collectivités publiques prennent le relai qui aujourd'hui n'est pas pris par le privé, par les entreprises, et consentent à des dépenses d'investissement qui soutiennent l'économie locale. Ce serait un bien mauvais signal que de vouloir diminuer la jauge des investissements, car c'est à cela que revient cet amendement, et à le placer en quelque sorte à 123 millions de francs. Ce fonds a été salué par l'ensemble de ce plénum et également par le Grand Conseil. En effet, il a été voté à l'unanimité sans amendement. Monsieur Sormanni, vous auriez également pu le présenter. C'est assez amusant comme vous tendez régulièrement à limiter le pouvoir financier de la Ville, alors qu'on vous entend beaucoup moins au niveau de l'Etat de Genève.

Il nous semble important qu'au vu de la situation d'aujourd'hui – la baisse du taux des prêts d'argent –, la Ville continue à investir. Je souligne que la dette de la Ville, qui est souvent un argument avancé, est bien moindre d'une part que celle de l'Etat et que, même en valeur absolue, elle se situe entre 12 et 15% de son produit intérieur brut (PIB). Je rappelle que les critères vertueux en économie évoquent un taux de 60% d'endettement par rapport au PIB. C'est un beau taux d'endettement pour une collectivité. Notre ville, encore une fois, a un taux

¹ Suite du premier débat et deuxième débat, 6211.

d'endettement situé entre 12 et 15% par rapport à sa richesse. En clair, elle est peu endettée et elle est une ville solvable. Les dettes publiques sont très sûres, ce qui explique les taux d'intérêt dont nous bénéficions. C'est la raison pour laquelle les Verts insistent, encore aujourd'hui, sur les besoins de notre collectivité et de notre pays, et sur cette nouvelle économie que nous appelons de nos vœux, que la majorité de concitoyens genevois et de la Ville de Genève soutiennent via notre initiative sur l'économie verte, reconnaissant le besoin de rénovation des bâtiments, afin qu'il y ait un minimum de pertes d'énergie. Les Verts appuient le besoin de gestion de l'énergie de nos propres bâtiments pour qu'ils soient eux-mêmes carrément producteurs d'énergie, la reforestation et la renaturation de nos villes. Pour toutes ces raisons, c'est tout simplement un bien mauvais signal que d'accepter cet amendement. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts vous demande, Mesdames et Messieurs, de ne pas accepter cet amendement qui a été proposé en commission, mais d'accepter bien entendu cette proposition.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez que j'ai essayé de faire un peu de pédagogie, car je suis étonné de savoir qu'il ne comprend pas de quoi on parle. La loi prévoit ce fonds pour des infrastructures, pour un immeuble de logements ou pour d'autres choses. Par conséquent il s'agit d'investissements. Peut-être qu'il faut que vous imprimiez la loi. C'est fatalement imputé sur les investissements. Simplement quand vous alimentez le fonds, vous avancez cet argent, vous le mettez dans le fonds et quand vous faites l'investissement il y a un retour. C'est un aller-retour plus ou moins positif, l'avenir nous le démontrera, puisque ce qui a été dit en commission c'est que, à raison de 400 logements par année en tout cas, c'est à peu près ce qui se fait en Ville de Genève, on récupérera environ 3,2 millions, ce qui est un peu moins de la moitié des 7 millions de francs. Si c'est plus tant mieux, il y a un effet rétroactif. Des investissements ont été faits que l'on récupérera, mais ce sera *one shot*, ce sera une fois. Tant mieux si c'est plus. Le mécanisme est le suivant: quand vous faites l'investissement, vous mettez ces 7 millions de francs. On ne va pas diminuer la jauge à 123 millions de francs. Je ne sais pas où vous avez entendu ça. Je n'ai jamais dit ça!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ah bon?!

M. Daniel Sormanni. Ecoutez, Monsieur Pagani, plutôt que de m'interrompre! On a dit que ces 7 millions de francs, c'est de l'investissement. Evidemment si au début de l'année vous avez 130 millions de francs, vous avez déjà mis 7 millions de francs, mais quand vous construisez l'immeuble et que la partie infrastructure ou canalisation est financée par ce fonds, ça vient en déduction de la proposition

que vous avez votée. Par conséquent ce n'est pas facturé deux fois. Or c'est ce que vous avez dit hier et c'est ce que vous tentez de dire encore aujourd'hui, Monsieur Gomez. Je suis désolé, mais soit vous ne savez pas calculer, soit vous ne comprenez pas le mécanisme du fonds. Evidemment que ça passe dans les investissements. Il faut éviter qu'un nouvel enfumage sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) se produise. En effet, en commission on nous dit qu'on récupérera 3-4 millions de francs et maintenant on nous parle de 10 millions de francs. Tant mieux si c'est dix. Vous avez 130 millions de francs, moins ces 7 millions de francs d'investissement du début d'année que vous avez payés. Quand cela revient, si admettons vous touchez 3 millions de francs, 3 millions de francs viennent. Si ce sont 10 millions de francs, ce seront 10 millions de francs qui reviendront. Vous aurez votre mise originelle. Il s'agit simplement de ça. La commission des finances a souhaité que la contribution de la Ville au FIDU soit déduite du montant annuel des investissements. C'est la preuve qu'on avait raison de le marquer avec l'amendement et que vous n'avez pas compris comment ça marche. Je suis désolé de devoir vous le dire. Même hier hors séance, vous transmettez à M. Gomez, Monsieur le président, il me disait que ce n'était pas de l'investissement, mais du fonctionnement et que c'était indiqué dans la proposition. Or dans la proposition et dans la loi, il est bien précisé qu'il s'agit d'un investissement à plusieurs endroits. Je crois qu'il faut être clair.

Je souligne une autre phrase de l'excellent rapport de M^{me} Ecuyer, je le dis encore une fois, car elle a repris ce qui a été dit en commission. Le FIDU, une fois que l'on aura déterminé le nombre d'infrastructures pour lesquelles la Ville fera fonctionner le fonds, je crois que cela se fait tous les mois de juin, créditera cette somme à la Ville de Genève, à faire valoir sur les cotisations futures. Soit cela viendra de la diminution des 7 millions de francs que l'on devra verser, concomitant en même temps que le budget à la fin de l'année. Admettons que l'on touche 4 millions de francs, au lieu de verser 7 millions de francs, on n'en versera que trois et on considérera que l'on a versé les 7 millions de francs. J'espère que M. Gomez comprend. Soit cette somme sera à faire valoir sur les investissements à venir. La Ville aura même le choix. On est donc gagnant. C'est un mécanisme gagnant-gagnant, ce n'est pas un mécanisme perdant-perdant en disant que c'est 7 millions de francs plus 7 millions de francs avec les investissements, ce qui fait quatorze.

Pour terminer, comme ça j'aurai fini de vous casser les pieds avec ça, je reprends les propos de M. Pagani du procès-verbal, repris et écrit dans le rapport, à la page 3, l'antépénultième paragraphe: «M. Pagani répond que c'est selon la capacité financière de chaque commune, que la Ville de Genève n'est pas demandeuse dans cette affaire et qu'elle assume les charges les plus importantes; il s'agit d'une sorte de «compromis helvétique». Ces 7 millions de francs seront déduits des 130 millions d'investissements annuels.» Je ne comprends pas pourquoi après on vient nous dire que c'est l'inverse. Mesdames et Messieurs, c'est comme ça que ce fonds fonctionne. Si vous ne l'avez pas compris, je suis désolé.

Je vous invite bien sûr à accepter cet amendement et à voter ensuite cette proposition, puisque de toute manière nous n'avons pas le choix, c'est une loi cantonale que nous devons appliquer.

M. François Mireval (S). Certains points ont été fort bien rappelés par mon préopinant. Certes c'est une loi cantonale sur laquelle nous n'avons donc pas prise. Ne nous lions donc pas plus les mains que ce que le Canton nous impose. Comme il a déjà été dit hier, mais finalement je crois que la répétition et les arguments font peut-être partie de la pédagogie, si les 130 millions de francs sont fixés par une loi, alors on pourra faire un amendement qui les en déduit, mais ce n'est pas le cas, Monsieur le président. Vous le transmettez aux partis de droite qui soutiennent cet amendement. Dans la mesure où les 130 millions de francs ne sont pas fixés ni gravés dans le marbre dans un texte législatif, l'amendement est inutile. D'autre part, comme cela a déjà été dit hier, mais rappelons-le, ces 7 millions de francs, déduisons-les des investissements, puisque c'est écrit dans le texte du FIDU: 7 millions de francs sont déduits. Et nous nous lierions les mains une deuxième fois en réduisant le montant des investissements? Comme cela a été fort bien dit par MM. Gaberell et Holenweg, ça revient finalement à se priver du contrôle sur 14 millions de francs. Profitons plutôt en toute simplicité de cette loi cantonale, sans cet amendement qui oublie par ailleurs complètement le fait que cette proposition pourrait rapporter de l'argent à la Ville. Pourquoi ne pas inclure un autre amendement qui soustrairait de cette déduction ce que ça rapporte à la Ville? Bref, ne compliquons pas les choses, cet amendement est inutile. Le Parti socialiste vous recommande de le balayer et de prendre la loi telle qu'elle est en toute simplicité et en toute efficacité.

Le président. Je donne la parole pour la deuxième fois à M. le conseiller municipal Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne recommence pas l'explication, car c'est désespérant, M. Mireval n'a rien compris non plus... ça doit être imputé au crédit des investissements, car c'est un investissement. Si vous réparez votre immeuble et qu'il y a des infrastructures pour cela, c'est de l'investissement, mais cela fera partie de l'éventuelle proposition; soit c'est avant, soit c'est après. Par conséquent, si c'est financé par le FIDU, ce sera en déduction. Quand il y aura des rentrées, au moment où on paie ce fonds, il y a une déduction. Au moment où on est remboursés, il y a un ajout, c'est simple comme bonjour, ça va dans le crédit des investissements en moins et en plus, puis c'est compensé. Si on touche plus, ce sera compensé en plus. Si on touche moins, ce sera malheureux.

Vous vantez la solidarité intercommunale, ce que j'approuve aussi: la Ville de Genève et d'autres communes contribuent à ce fonds. Meyrin qui est beaucoup plus petite que Genève paie 2 millions de francs. Proportionnellement c'est beaucoup plus que la Ville de Genève. La Ville de Meyrin aura besoin de ce fonds pour les vergers, mais après, pendant vingt ans, elle n'en aura plus besoin, car elle ne construira plus, voire marginalement. Pendant vingt ans elle paiera 2 millions de francs par année. C'est bien, puisque c'est un dispositif imaginé pour inciter à construire les communes qui ne construisent pas. C'est bien, mais cela dit c'est de l'investissement. Arrêtez de dire que ça s'additionnera. Ça ne s'additionnera pas, ça se compensera entièrement ou pas, en fonction de ce qui sera fait en Ville de Genève et de ce qui pourra être pris dans le FIDU, puisqu'il n'y a pas seulement les 8000 francs par appartement qui sont prévus, il y a également d'autres dispositifs qui permettent de toucher des contributions du FIDU. Comme l'a dit M. Pagani, il y a d'ailleurs une part rétroactive sur les investissements qui ont eu lieu qui peut être récupérée. Peut-être que l'année prochaine on touchera 10 millions de francs. Sept moins dix, cela fera plus trois, donc vous aurez 133 millions de francs pour faire des investissements, mais il faut savoir calculer... (*Brouhaha.*) C'est ce que je vous dis depuis le début, mais vous ne voulez pas écouter.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est la preuve que votre amendement ne sert à rien...

M. Daniel Sormanni. Au contraire, c'est la preuve qu'il sert à quelque chose, car si on vous écoute, vous dépenserez 137 millions de francs, et après on sera au-dessus de la jauge. S'il y a un retour en plus, ce sera plus, mais s'il n'y a pas un retour en plus, ce ne sera pas plus. C'est tout. On vous connaît. Je termine là-dessus, car cette affaire finit par me fatiguer. Monsieur le président, vous transmettez à M. Mireval, qui siège à la commission des finances et qui n'en est pas à son premier budget, que le montant des investissements est fixé dans le budget et que nous le votons. Ce n'est évidemment pas au franc près, car ce n'est pas possible, mais c'est une enveloppe qui n'est pas à dépasser. Ça a force de loi, je suis désolé. On vote cet arrêté. Ne dites pas qu'on peut faire ce que l'on veut des investissements, que ce n'est pas une loi et que ce n'est pas fixé. C'est fixé, on doit le respecter, et on demande au magistrat qu'il le fasse. Ces temps il le fait, mais je rappelle qu'en 2012 il ne l'a pas fait: alors que le budget était fixé à 100 millions de francs, il en a dépensé 154. Par conséquent, ces 54 millions de francs de différence ont été financés par l'emprunt. A un moment donné, il faut que les choses soient claires. Si vous ne voulez pas comprendre, ne comprenez pas, tant pis pour vous, mais nous nous accepterons cet amendement.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce troisième débat a au moins un intérêt, celui de clarifier les choses. Monsieur Sormanni, il n'y a eu de problème de compréhension pour personne, quoiqu'au début de la discussion, je vous accorde effectivement cette réalité: des gens ont dit que c'était dans le budget de fonctionnement. Or il n'a jamais été question du budget de fonctionnement. Il a été question de budget d'investissement. Ce qui m'importe avec votre Conseil, c'est le rapport de confiance que j'ai en disant que ces dernières années j'ai tenu la jauge à 130 millions de francs. Je considère votre amendement comme étant inutile, car je me tiendrai au budget. Vous venez de dire que vous voterez 130 millions de francs. Si vous votez 130 millions de francs, cet amendement n'a pas de raison d'être, puisqu'il ne baissera pas la jauge à 123 millions de francs. J'espère que vous ne proposerez pas un amendement au budget en affirmant que vous avez proposé un amendement pour le FIDU de moins 7 millions de francs qu'on mettra au budget. On se tient à 130 millions de francs. Cet amendement n'a donc aucune utilité. Vous pouvez l'accepter, mais on enfonce des portes ouvertes. Dans n'importe quelle proposition, y compris celles que vous avez renvoyées hier à la commission des travaux et des constructions sur l'aménagement de la gare des Eaux-Vives, on vous soumet une proposition sous déduction d'un certain nombre d'apports. Même au niveau des comptes, vous avez lu le budget d'investissement, celui-ci s'élève à 119 millions, au lieu de 139 millions de francs, car j'ai dépensé 130 ou 135 millions de francs brut, mais on a ramené des sous dans la caisse. D'ailleurs, nous en ramenons depuis des années. C'est ce qui fait que l'on a 119 millions de francs net. Il ne faut pas confondre. Si vous me dites qu'en net vous m'autorisez toujours 130 millions de francs, je prétendrai que cet amendement n'a aucune valeur. Vous le voterez, j'en prends acte, toujours est-il que l'on se retrouvera dans moins d'un mois avec le budget. Si vous me remettez 130 millions de francs, je serai un magistrat heureux qui continuera à investir l'argent dans les propositions que vous avez acceptées. Par contre, si ça veut dire qu'on descend à 123 millions de francs et que vous m'interdisez de dépenser plus, alors là je commencerai à être un peu inquiet de la portée de cet amendement. Le *Mémorial* de ce Conseil municipal fera foi, et on se retrouvera au budget. J'espère que tout le monde sortira de ce budget avec en tout cas 130 millions de francs d'investissement. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Je vous fais voter l'amendement de la commission qui a été accepté en deuxième débat. Celui-ci consiste à ajouter la phrase suivante à la fin de l'article 2.

Projet d'amendement

«La contribution de la Ville au FIDU est déduite du montant annuel des investissements.»

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 38 oui contre 33 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 56 oui contre 16 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 18 mars 2016;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 000 000 de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2017 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 000 000 de francs. La contribution de la Ville au FIDU est déduite du montant annuel des investissements.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2047.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

9.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la pétition du 11 octobre 2011: «Musée d'art et d'histoire: un projet réaliste» (P-269 A)¹.

Rapport de M. Morten Gisselbaek.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions lors de la séance plénière du 11 octobre 2011 qui elle-même la renvoya pour étude à la commission des travaux et des constructions le 17 octobre 2011.

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Jean Rossiaud et les notes de séance furent prises par M. Daniel Zaugg.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 11 mai 2016

Compte tenu du fait que la pétition d'Action patrimoine vivant (APV) était liée au projet de rénovation et d'extension du MAH refusé en votation populaire le 28 février 2016 par 54,35% des voix, la discussion fut immédiate.

Un représentant d'Ensemble à gauche proposa l'audition des pétitionnaires pour connaître leur point de vue sur l'avenir du musée.

Après une très brève discussion durant laquelle les autres commissaires estiment que cette pétition faisait date et que les arguments des pétitionnaires étaient connus suite à la campagne ayant précédé le refus du projet «Nouvel» par le corps électoral, l'audition des pétitionnaires fut mise au vote.

La grande majorité des commissaires se prononça contre l'audition par 12 non (3 S, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve) contre 2 oui (EàG).

Le président mit ensuite au vote le classement de la pétition P-269.

La même grande majorité des commissaires se prononça pour le classement, par 12 oui (3 S, 2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve) contre 2 non (EàG).

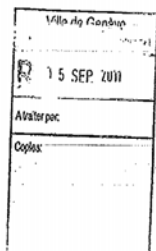
Annexe: pétition P-269

¹ «Mémoire 169^e année»: Commission, 1619.

P-269

ACTION PATRIMOINE VIVANT

Case postale 148 1211 Genève 8



Conseil municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard

Rue de la Croix-Rouge 4

Case postale

1211 GENEVE 3

Genève, le 13 septembre 2011

PETITIONConcerne : Musée d'art et d'histoire : un projet réaliste

Mesdames les Conseillères municipales

Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre association, ACTION PATRIMOINE VIVANT (APV) est très préoccupée depuis un certain temps par le projet d'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH), cela pour plusieurs raisons.

Ses auteurs annoncent un coût faramineux de 125 millions au moins. Celui-ci ne manquera pas d'être soumis à un référendum populaire, comme naguère le projet de Musée d'ethnographie à la place Sturm. L'issue de ce référendum risque fort d'être négative.

La surface gagnée par le projet d'extension s'avère modeste, quasiment inversement proportionnelle au coût qui ne fait qu'augmenter, d'annonce en annonce.

Ce projet de bourrage porte une très grave atteinte au bâtiment historique du MAH. Il emboîte en effet une construction dans sa très belle cour intérieure, il obstrue toutes les fenêtres des façades donnant sur cette cour et émerge de 8 m au-dessus des toitures existantes pour accueillir un restaurant panoramique de luxe.

Sa réalisation implique une longue fermeture complète du Musée et le déménagement de toutes les collections pendant les travaux.

Pétition: projet réaliste pour le MAH
Motion: restauration et extension du MAH

- 2 -

Dans le rapport du 16 décembre 2010 remis par APV à M. Patrice MUGNY, ancien conseiller administratif, ainsi qu'aux membres de la commission consultative réunie pour évaluer le projet, nous avons relevé les effets négatifs de celui-ci, tout en proposant des solutions moins onéreuses consistant à créer des surfaces supplémentaires en dehors du bâtiment du MAH.

Dans un premier temps, nous avons pensé que les deux bâtiments contigus au MAH, celui de l'Ecole des Beaux-Arts, aujourd'hui Haute Ecole d'art et de design (et de l'ancienne Ecole, puis Institut d'architecture) au boulevard Helvétique, et celui de l'ancienne école des Casemates (aujourd'hui affecté au Musée) au boulevard Jaques-Dalcroze, pourraient répondre aux besoins de surfaces supplémentaires nécessaires au Musée, sans compter la possibilité de lui affecter par la suite la totalité des bâtiments promenade du Pin 1, 3 et 5 (le 5 étant déjà occupé par des activités du MAH, soit la Bibliothèque d'art et d'archéologie et le Cabinet d'art graphique, ancien Cabinet des estampes).

Malheureusement, l'Etat de Genève a réaffecté la totalité de son bâtiment du boulevard Helvétique à la Haute école d'art et de design et envisage de le moderniser.

D'autre part, le MAH a besoin non seulement de salles pour loger des collections comme celle des instruments de musique et de l'horlogerie et de l'émaillerie, à rapatrier dans ses murs et qui pourraient se trouver à leur aise dans les anciennes classes de l'Ecole des Beaux-Arts, il doit aussi créer des espaces pour des expositions temporaires et la présentation d'objets de plus grande envergure, avec des surfaces de 1000 à 1500 m².

En outre, une surface supplémentaire devrait être accordée aux collections de la Fondation GANDUR, qu'une convention lie à la Ville de Genève, convention dont le contenu devrait au demeurant être rendu public.

Ces buts ne peuvent pas être atteints dans le bâtiment actuel du MAH, même en tenant compte des possibles extensions que nous venons d'évoquer dans les bâtiments voisins. C'est pourquoi, l'hypothèse d'une utilisation du sous-sol de la promenade de l'Observatoire, entre les murailles qui flanquent les deux boulevards Helvétique et Jaques-Dalcroze, propriété de la Ville de Genève, s'impose tout naturellement.

L'architecte du Musée, Marc Camoletti, avait d'ailleurs envisagé à l'origine d'utiliser cette promenade comme accès étagés à l'institution à partir du quartier de Rive. Depuis lors, les Services industriels de Genève ont excavé la partie nord de la promenade pour aménager en souterrain un grand transformateur totalement invisible.

- 3 -

Il serait possible d'excaver le reste de la promenade pour réaliser plusieurs étages souterrains, avec d'éventuels éclairages latéraux ou zénithaux, dont la mise en œuvre serait très simple et beaucoup moins onéreuse que les constructions particulièrement délicates d'un point de vue technique du projet prévu dans la cour intérieure du bâtiment historique.

Il s'agirait de proposer un concours portant sur cette construction souterraine, sur sa liaison avec le MAH et sur l'aménagement de la promenade.

Quant au bâtiment ancien du MAH, il devrait impérativement être reconnu comme monument historique, classé et se prêter immédiatement à une opération de restauration et de mise en sécurité, qui respecterait la distribution des salles et des circulations existantes.

Il ne serait pas impossible d'envisager d'excaver la cour intérieure et de la couvrir d'une verrière, comme on l'a fait au British Museum de Londres et comme le suggérait déjà en 1998 le programme d'intervention (plan directeur du MAH 1998).

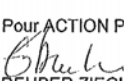
Un programme clair devrait être adopté pour les diverses collections qui devraient trouver place dans le Musée, notamment pour l'horlogerie et l'émaillerie et les instruments de musique qui devraient y être relogés.

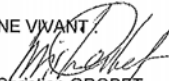
Les coûts de ce projet alternatif devraient être chiffrés, et comparés à ceux du projet déposé. Les coûts de la future exploitation devraient également être chiffrés. A ce sujet, le crédit d'étude a été entièrement utilisé et il faudra en conséquence proposer un nouveau crédit d'étude afin de respecter les règles de la Ville.

Nous sommes convaincus, que pour éviter un échec, fatal à l'avenir immédiat du MAH, le projet en cause, lancé en 1998, exige une complète révision. Nous souhaitons être entendu devant la commission qui traitera cette pétition.

Veuillez agréer, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Pour ACTION PATRIMOINE VIVANT


Erica DEUBER ZIEGLER


Christian GROBET

Annexe mentionnée

ACTION PATRIMOINE VIVANT

Case postale 148 1211 Genève 8

Musée d'art et d'histoire: un projet réaliste

1. Le projet du Conseil administratif

En 1998, le Conseil administratif de la Ville de Genève a exprimé son intention d'étendre la surface d'exposition du Musée d'art et d'histoire (MAH) en occupant la cour, en l'excavant, voire en la couvrant d'une verrière. Le projet retenu proposait un programme plus ambitieux, conçu par un architecte renommé, mais qui a été mis en veilleuse. Lorsque celui-ci est ressorti il y a deux ans, notre association Action Patrimoine vivant (APV) a pris position contre le projet de construction d'un bâtiment occupant l'intégralité de la cour et mettant en évidence une sorte de calisson vitré de deux étages destiné à être posé au-dessus de la toiture de l'édifice pour recevoir des installations techniques (1) et un vaste restaurant panoramique. Le reste de la construction demeurerait invisible de l'extérieur, sans intérêt architectural particulier, ni jours extérieurs.

Si nous sommes pleinement d'accord avec l'urgence d'une restauration du Musée d'art et d'histoire et conscients des besoins d'extension de l'institution, nous préconisons plutôt l'affectation à son usage de l'ensemble des bâtiments des Casemates, boulevard Jaques-Dalcroze et boulevard Helvétique jusqu'à la promenade du Pin, ainsi qu'une extension sur le site de la promenade de l'Observatoire.

Vu la qualité du bâtiment centenaire du MAH, conçu peu après 1900 par Marc Camolettit, et la valeur du site historique et de ses abords, nous ne pouvons que regretter que ce projet se soit développé sans recherche d'alternatives d'extension à proximité du musée, mieux intégrées, et sans consultation des milieux concernés. Force est de constater que seul un architecte renommé a pu imaginer et faire accepter le geste architectural de cette surélévation vitrée pour justifier le bourrage de la cour, l'occultation de toutes les façades intérieures du quadrilatère du bâtiment historique de grande qualité, bref une intervention qui va à l'encontre de tous les principes de la conservation du patrimoine.

C'est pour ce motif qu'APV soutient la demande de classement du musée, le cas échéant sa mise à l'inventaire, déposée par Patrimoine suisse Genève.

2. Le but du projet

Le projet consiste en une structure métallique extrêmement sophistiquée ancrée dans la cour et posant de sérieux problèmes techniques. Il est destiné à créer six plateaux, dont les quatre premiers apporteraient 600 m² de surface d'accueil et 1500 m² de surface d'exposition

supplémentaires (le niveau de la cour existe déjà !). Ces surfaces supplémentaires sont modestes par rapport au coût exorbitant annoncé.

3. Un projet controversé en péril

Indépendamment de la prise de position d'APV, ce projet, son coût très élevé (estimé à 100 millions de francs) et son restaurant de prestige (à la rentabilité problématique) ne manqueraient pas de provoquer une controverse acharnée, comme on en connaît à Genève, tout particulièrement en ce qui concerne les musées de la Ville lorsqu'il s'agit de porter atteinte à des bâtiments ou à des sites de qualité.

On se souvient à ce propos du vote référendaire lancé contre la transformation du Musée Ariana. Le peuple avait rejeté le premier projet qui avait dû être modifié.

Puis il y eut la saga du Musée d'ethnographie. Le WWF avait menacé de lancer un référendum contre le projet proposé sur le site d'une parcelle détachée du domaine du Reposoir, chemin de l'Impératrice. Par la suite, le projet s'est considérablement accru et déplacé place Sturm et bien que le crédit de 63 millions de francs ait été adopté par la quasi totalité des conseillers municipaux, il fut rejeté lors de la votation référendaire par une forte majorité de la population, refusant un projet au prix controversé, jugé excessif et de nature à porter atteinte au quartier des Tranchées.

Le dernier projet boulevard Carl-Vogt a fini par aboutir avec l'appui de tous les partis. Malgré cela, 30% des citoyens ont refusé le projet lors de la votation référendaire de septembre dernier, ce qui démontre qu'une partie non négligeable de la population n'est pas acquise aux investissements financiers importants nécessaires à la construction de nouveaux musées.

Le bâtiment actuel du Musée d'ethnographie sera préservé et restauré. L'esplanade sera maintenue sous réserve d'une construction d'un gabarit raisonnable, largement vitrée, servant d'entrée au musée, dont l'extension est conçue en sous-sol. Les arbres abattus seront compensés par davantage d'arbres à proximité, le long de la rue de l'Ecole-de-Médecine et à l'arrière du bâtiment actuel. Un Jardin sera aménagé sur l'esplanade.

4. Un autre projet qui soit consensuel

Ce projet de Musée d'ethnographie a mis tout le monde d'accord. Quand «une équipe gagne», quand une méthode réussit, il faut poursuivre dans la même voie. Pourquoi ne pas opérer de la même manière, largement consensuelle, le choix d'un projet pour le Musée d'art et d'histoire dont les conditions, politiques et patrimoniales, sont très semblables.

La promenade de l'Observatoire qui s'ouvre devant le musée, rue Charles-Galland, avait fait l'objet d'un projet de parking souterrain entre les trois murailles en pierre situées le long du boulevard Jaques-Dalcroze, la rue Ferdinand-Hodler et le boulevard Helvétique.

L'essentiel de cet espace est propriété de la Ville de Genève. Il correspondait à une parcelle d'un peu plus de 4000 m², qui pourrait se prêter à l'aménagement d'une construction nouvelle, éventuellement sur deux niveaux, soit sur plus du double des surfaces de plancher du bâtiment projeté à l'intérieur de la cour du musée!

Pétition: projet réaliste pour le MAH
 Motion: restauration et extension du MAH

Certes, le projet du parking souterrain avait été rejeté par un référendum populaire, afin de sauver un hêtre pourpre. L'ampleur du parking était par ailleurs contestée. Depuis lors, l'arbre n'existe plus et le projet de parking a été réalisé sous la promenade de Saint-Antoine, grâce à des négociations qui ont assuré la restitution de l'aménagement antérieur de la promenade, désormais réservée aux piétons.

Cette réussite pourrait aussi advenir à la promenade de l'Observatoire. Il faudrait à cet effet:

- extraire les déblais pour réaliser une construction entre les murailles de pierre du périmètre de la promenade, dont la structure serait invisible, qui serait bien plus fonctionnelle que le bâtiment projeté dans la cour du musée, et qui offrirait beaucoup plus de possibilités et de liberté de composition;
- rétablir l'esplanade, avec vue sur le quartier de Rive et sur la Rade, telle qu'elle était avant la démolition de l'ancien Observatoire, dont les matériaux ont créé le monticule actuel, voire en s'approchant de la forme prévue en 1900 par Marc Camoletti lui-même, avec des terrasses en gradins;
- aménager une construction légère à la place du petit parking jouxtant la rue Charles-Galland, côté nord, devant le musée, qui servirait d'espace d'accueil, de point d'information, de billetterie, d'échoppe de vente, de vestiaire, etc.
- envisager de supprimer la circulation routière sur la section de la rue Charles-Galland séparant le musée de la promenade de l'Observatoire;
- aménager l'esplanade en jardin, tout en ménageant un éclairage zénithal naturel au-dessus des salles de cette extension du musée;
- éventuellement aménager, sur la terrasse au nord de la promenade offrant une vue remarquable, un café-restaurant du Musée populaire, de faible gabarit.

5. L'adaptation du musée actuel

Le Musée d'art et d'histoire de 1900 pourrait ainsi être restauré et adapté avec rigueur et cohérence, conformément aux chartes de la restauration. C'est ainsi qu'APV juge acceptable la proposition visant à excaver la cour, entre les quatre corps du quadrilatère déjà excavés, pour créer sous l'ensemble du bâtiment un niveau d'exposition continu, et de la couvrir d'une verrière, à l'exemple, très convaincant, de la couverture des cours au Musée du Louvre.

A plus ou moins long terme, les bâtiments des Casemates, jusqu'à la promenade du Pin, pourraient être, par étapes, affectés aux divers besoins du musée.

6. L'exemple de l'extension du Musée de l'Orangerie à Paris

Le projet proposé, en lieu et place de la construction d'un bâtiment dans la cour du musée, correspond très exactement à l'extension du Musée de l'Orangerie à Paris, achevée en 2006. A côté du bâtiment historique affecté aux «Nymphéas» de Monet, les nouvelles salles sont réalisées à 5 m de profondeur sur un seul niveau d'une surface de 1500 m² avec un éclairage zénithal. Cette réalisation, dont le contexte est très proche de celui du MAH, remporte une adhésion unanime.

7. Conclusion: 10 bonnes raisons de réorienter le projet

L'aménagement du site de la promenade de l'Observatoire a des avantages majeurs:

1. le patrimoine du bâtiment du Musée d'art et d'histoire est préservé;
2. la structure de l'extension sous la promenade de l'Observatoire est plus aisément maîtrisable, plus discrète et ne porte pas atteinte au site;
3. la construction d'une structure traditionnelle, sans prouesse technique, est beaucoup plus simple que le projet imaginé dans la cour du musée avec des plateaux soutenus par une structure sophistiquée, difficile à réaliser;
4. la disposition des salles est plus adéquate, polyvalente, avec la possibilité de développer un programme cohérent, une bonne distribution des salles d'expositions temporales, tant par l'étendue des espaces, leur hauteur et la double possibilité, selon la nature des œuvres exposées, d'un éclairage zénithal avec des jours naturels et d'un éclairage artificiel;
5. l'aménagement d'un espace d'accueil devant l'entrée principale du musée répond à de nombreux besoins;
6. le projet sous la promenade de l'Observatoire est certainement d'un coût nettement inférieur et qui sera mieux maîtrisé que les 100 millions déclarés du projet dans la cour;
7. les travaux de réaménagement à l'intérieur du musée existant sont moins importants et le chantier par étapes dissociées est plus facile à gérer;
8. cette alternative offre des salles d'expositions temporales sur une surface d'au moins 1500 m², soit l'équivalent de la superficie de l'annexe du Kunstmuseum de Zurich;
9. le projet ainsi réorienté peut être porté par une majorité et assurer l'avenir de l'Institution par des surfaces de réserve;
10. enfin l'essentiel: un tel projet évitera de nombreuses controverses.

Genève, le 16 décembre 2010.

9.b) Motion du 26 avril 2016 de M. Eric Bertinat: «Un plan B pour le MAH» (M-1221)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- les habitants de la Ville de Genève ont avec raison refusé à 54,3% le projet de rénovation/agrandissement du Musée d'art et d'histoire tel qu'imaginé par les ateliers de Jean Nouvel entre 1998 et 2000 («projet Nouvel»);
- le projet Nouvel était voué à l'échec *ab ovo*, dès lors qu'il a été initié en collaboration avec les seuls responsables du Musée, sans tenir compte de toutes les parties intéressées;
- avec ce refus populaire, le Conseil administratif doit désormais assumer les conséquences pourtant prévisibles de sa politique du fait accompli telle que menée depuis 1998;
- le 20 mai 2015, le Conseil municipal a balayé la motion M-1102 «MAH: un projet enterré», du 29 octobre 2013, demandant d'abandonner le projet Nouvel et de tout remettre à plat en lançant un vrai concours dont le jury serait composé de tous les acteurs concernés;
- force est de constater qu'aujourd'hui, le Conseil administratif n'a plus d'autre choix que de mettre, enfin, tous les acteurs concernés autour de la table;
- l'obligation d'entretenir et de conserver le patrimoine immobilier de la Ville de Genève incombe au Conseil administratif;
- il est dès lors surprenant que M. Sami Kanaan soit soudainement inquiet de l'état de délabrement du musée (*Le Courrier*, 29 février 2016) alors que le Conseil administratif est le seul responsable de la vétusté de ce bâtiment, dont il a toujours voulu lier la restauration à l'extension, et de l'absence de «plan B»;
- il est inquiétant que M. Sami Kanaan ait décidé, suite au refus par la population du projet Nouvel, de commander un «état des lieux» concernant un bâtiment censé être restauré depuis 1998 et dont la conservation est sous sa responsabilité;
- il est encore plus inquiétant que malgré l'échec du projet Nouvel, M. Sami Kanaan persiste, malgré tout, à déclarer que «la seule rénovation sans extension n'est pas une option» (*Tribune de Genève*, 28 février 2016), car «commencer par une rénovation sèche est la pire des solutions. Ce serait du gaspillage et maintenir un bâtiment conçu en 1910 dans du formol» (*20 minutes*, 29 février 2016) alors même que c'est cette politique qui est un obstacle à la restauration du musée depuis 1998;

¹ «Mémorial 173^e année»: Annonce et motion d'ordonnancement, 6622.

- près de vingt ans après le vote du premier crédit d'étude, MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan affirment en chœur «rebondir avant l'été en présentant une feuille de route pour un nouveau projet de rénovation et d'extension du Musée d'art et d'histoire (MAH)» (*Le Courrier*, 29 février 2016) et un nouveau crédit d'étude, alors que 7 millions de francs ont déjà été dépensés à ce titre. Ils promettent donc de figer le musée «dans du formol» pour les vingt prochaines années;
 - le Conseil administratif n'apprend donc manifestement pas de ses erreurs et n'entend toujours pas respecter son obligation de conserver et entretenir dignement ce musée d'ailleurs classé à l'inventaire fédéral,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de procéder immédiatement, et dans un premier temps, à la restauration du bâtiment sis 2, rue Charles-Galland/9, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, parcelles N^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N^o 13, Genève-Cité;
 - de procéder, dans un second temps, à l'extension hors murs de ce bâtiment sur la base d'un projet concerté et d'un vrai concours.

Le président. Je vous rappelle que le rapport sur la pétition P-269 a été lié à la motion M-1221 par le bureau. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre visant à délier ces deux points.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Non! On l'a retirée.

Le président. Vous ne l'avez pas retirée, puisque je l'ai dans les mains, Madame Pérez... Toutefois, considérons qu'elle est retirée. Poursuivons! J'ouvre la préconsultation et donne la parole au motionnaire afin qu'il développe sa motion. Monsieur Eric Bertinat, vous avez la parole.

Préconsultation

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Le traitement de cette pétition P-269 déposée le 13 septembre 2011 – il est bon de le rappeler –, traitée en commission cinq ans plus tard le 11 mai 2016 et passant en séance plénière au mois d'avril 2017, mérite à lui seul d'être relevé. On ne peut que regretter le traitement donné à cette pétition, on ne peut pas aller beaucoup plus loin. Entre-temps il y a évidemment eu la votation sur le Musée d'art et d'histoire (MAH) avec le résultat que l'on connaît. Afin de lier à la fois la pétition que l'on

est en train de traiter et la motion que je vous propose, je me permets de reprendre brièvement le sujet depuis son point de départ: le 28 février 2016 a eu lieu le refus du projet de rénovation et d'agrandissement du MAH. Pour mémoire, il s'agissait d'un projet de 132 millions de francs. Il semble que dès la conception de ce projet en 1998, celui-ci ait été émaillé d'irrégularités. Il n'est donc pas surprenant que la commission des finances qui fait son travail ait saisi la Cour des comptes pour enquêter sur la gestion de ce dossier.

Nous voici en juin 2016, M. Kanaan déclare qu'il veut tout reprendre à zéro et n'exclure aucun scénario. Le Conseil administratif nomme une commission externe chargée d'élaborer un projet muséal qui fondera le lancement d'un concours d'architecture. Dans ce comité, on trouve le conservateur du Musée d'ethnographie de Neuchâtel, le directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la conservatrice du Kunstmuseum de Lucerne, la conservatrice du département d'histoire du Rijksmuseum d'Amsterdam, la directrice du Musée des Confluences à Lyon et le président-directeur du Louvre, ce qui a permis à M. Kanaan d'évoquer le fort ancrage genevois de ces présidents – je n'ai pas bien compris de quels présidents il parlait –, tout en offrant un regard neuf et extérieur. C'est du moins ses propos tenus dans *Le Courrier* du 21 juin 2016. Nous avons là une véritable commission externe qui porte bien son nom, puisque aucun collaborateur scientifique du MAH n'y figure, pas plus que d'éminents spécialistes genevois de la culture. Toujours dans le même quotidien, M. Kanaan justifie leur absence pour ne pas retomber dans la polarisation et parce que personne ne pourrait légitimement représenter tous les référendaires. Voilà qui semble arranger tout le monde. Ces déclarations pour moi sont surprenantes.

L'une des erreurs fondamentales qui ont mené à l'échec du MAH est justement d'avoir laissé sur les bords de la route les acteurs genevois concernés, y compris les représentants du patrimoine et les mécènes, à l'exception, bien évidemment, de M. Gandur. C'est ce qui avait amené l'Union démocratique du centre à déposer une motion en octobre 2013, lorsqu'elle pressentait l'échec à venir, en écoutant la grogne de ces mêmes milieux culturels genevois. Cette motion demandait d'abandonner le projet Nouvel et de tout remettre à plat en lançant un concours dont le jury serait composé de tous les acteurs concernés. De plus, l'histoire des musées genevois s'inscrit dans une longue tradition liée à notre terroir. Concevoir un nouveau musée sans s'appuyer sur les nombreux amoureux de l'art qui s'épuisent à défendre notre patrimoine est une grave erreur, c'est l'assurance de rencontrer de vives réticences, quel que soit le projet imaginé sans leur concours.

J'ai bien compris que nous en saurions plus durant l'été 2018. Selon un agenda extrêmement optimiste, les travaux du MAH pourraient commencer en 2023 ou 2024. Dans l'intervalle, aujourd'hui, demain, l'on constate déjà qu'il n'y a que peu de dynamisme dans les expositions à venir de nos musées qui s'exportent par contre fort bien à l'étranger, comme en témoigne l'exposition

sur les tableaux flamands et hollandais du MAH, qui s'organise sur les terres de notre actuel directeur, au Musée des beaux-arts de Caen. M. Marin serait-il pris à son propre piège, celui d'un tel dénigrement de l'état des bâtiments du MAH pour justifier le précédent projet, qu'il n'ose plus aujourd'hui organiser des expositions d'une réelle importance? Même le partenariat annoncé en début d'année avec Genève Tourisme laisse perplexes les principaux acteurs. Le maintien de toutes les institutions culturelles au même niveau manque d'intérêt pour les touristes, et le projet semble s'enliser de lui-même. Il faut donc tirer la sonnette d'alarme. C'est ce que fait l'Union démocratique du centre en vous proposant de procéder dans un premier temps à la restauration du MAH, puis dans un second temps à l'extension hors murs de ce bâtiment sur la base d'un projet concerté et d'un vrai concours. Là nous rejoignons en partie ce que M. Kanaan a entrepris avec sa commission externe, pour autant qu'il élargisse enfin son projet à d'autres acteurs culturels du lieu. Je vous invite donc à soutenir cette motion qui a le mérite d'aborder l'avenir immédiat du MAH.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1221 est refusée par 36 non contre 31 oui (1 abstention).

Le président. Je donne la parole à M. Kanaan. Toutefois je précise que nous ne traitons plus que le rapport sur la pétition P-269. Nous sommes bien d'accord, Monsieur Kanaan?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Oui, Monsieur le président, néanmoins la thématique est la même. Je profite tout de même que la pétition soit traitée aujourd'hui en vertu de son classement, vu qu'elle est obsolète, pour rappeler un certain nombre d'éléments d'information qui constituent aussi une réponse indirecte aux allégations assez fantaisistes de M. Bertinat. J'aimerais rappeler, vous le savez, que le 28 février 2016 le peuple a refusé un projet qui lui était soumis, et c'est son droit le plus strict. Une campagne passionnée à travers les fronts usuels a été menée, et c'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de musées. Elle a au moins le mérite d'engendrer un débat large sur le MAH. J'aimerais aussi rappeler que lorsque je suis arrivé en 2011, le projet existait déjà. Il existait depuis 1998. Certains ont dit que c'était un de ses défauts et que la plupart des éléments fondamentaux de ce projet ont été définis avant l'arrivée de M. Pagani et moi-même au Conseil administratif, notamment le choix du projet Nouvel, que l'on aime ou que l'on n'aime pas, on ne reviendra pas là-dessus, c'est du passé. Étaient également reprochés les choix fondamentaux dans l'organisation du musée et le fait que le principal contributeur privé au musée soit signataire de la convention liant la Fondation Gandur pour l'Art et la Ville de Genève qui a été

signée avant 2011, avant mon arrivée au Conseil administratif, avec notamment cette particularité qu'elle ne comprenait pas de clause de résiliation émanant de la Ville de Genève, mais uniquement du côté du partenaire privé, sinon cela aurait été plus facile de la renégocier.

Pour mémoire, M. Marin n'y est pour rien dans les négociations de cette convention, ni dans le choix du projet Nouvel. Depuis, et je l'ai annoncé à M. Pagani dès le jour de la votation, nous avons pris acte de la décision du peuple et nous nous sommes immédiatement remis au travail. Nous avons toujours dit pendant la campagne de votation que le bâtiment était à bout car, effectivement, pendant une centaine d'années il y a eu quelques travaux. Toutefois ceux-ci étaient minimaux, et le musée ne correspond plus du tout à ce qu'on attend d'un musée aujourd'hui en termes de climat, d'accueil de qualité du public, d'infrastructures et ainsi de suite. Bien sûr, la sécurité des personnes qui travaillent ou qui le visitent est garantie. D'ailleurs je remercie mon collègue Rémy Pagani qui, à ma demande, a fait un état des lieux des mesures les plus urgentes. Certaines mesures ont été prises sur les budgets d'entretien. Il ne s'agit en aucun cas de critiquer le travail effectué qui était une forme de rafistolage visant simplement à maintenir le musée en fonction, car cela a été dit pendant la votation, il ne s'agissait pas de punir ou de donner l'impression de punir en fermant ce musée. Il fallait continuer à le faire vivre. Depuis nous le maintenons ouvert et actif.

Quant à certaines personnes de la République qui adorent donner des leçons par rapport à ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire dans ce musée, certaines y ont travaillé pendant quelques d'années, et j'aurais bien aimé qu'elles nous laissent le musée en meilleur état, du point de vue des collections et de leur inventaire. Je ne suis pas un spécialiste, mais je n'ai pas été peu stupéfait lorsque j'ai réalisé à quel point certains donateurs ou certaines donneuses de leçons de cette République, pendant des années, n'ont pas fait le travail le plus élémentaire attendu pour un musée qu'un inventaire complet qu'on appelle scientifique, également à destination du public et des collections. On se retrouve maintenant avec un chantier de collections, vu qu'on les déménagera au Carré-Vert, au nouveau dépôt patrimonial dont je vous remercie encore une fois d'avoir voté le crédit. Au passage, les donateurs de leçons devraient faire une légère autocritique sur le passé.

Parlons de l'avenir. J'ai toujours dit, et je le maintiens, qu'à la fois en termes de mission du musée et de respect de l'argent du contribuable, et je crois que M. Bertinat fait partie d'un groupe qui nous dit assez souvent qu'il faut gérer l'argent du contribuable de manière économique, il convient de commencer par rénover le bâtiment actuel, sans savoir s'il faut ou pas une extension, ni si celle-ci doit se situer au même endroit ou ailleurs sur le territoire genevois, ni déterminer le profil idéal de ce musée, ni encore comment il doit exploiter ses collections de manière commune à Charles-Galland ou sur deux sites séparés comme c'est le cas actuellement. Depuis, nous avons été informés que la Haute école d'art et

de design (HEAD) quittait le bâtiment dit de l'école supérieure des beaux-arts, donc le bâtiment sur le côté du musée. C'est potentiellement une bonne nouvelle, car cela permet d'ouvrir le jeu en matière d'option sur l'intégration à terme de ce bâtiment dans un projet muséal. Ce travail doit être fait.

La commission d'experts dont M. Bertinat se gausse est coprésidée par deux directeurs: un ancien directeur et un directeur actuel de musées qui ont réussi leur transformation à Genève. J'aimerais citer Roger Mayou, directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui a réussi sa mutation et qui a d'ailleurs un succès considérable, ainsi que Jacques Hainard qui, à l'époque, avait brillamment réussi à fédérer à Genève autour du projet, entre-temps réussi, du Musée d'ethnographie (MEG). Il est aujourd'hui à la retraite, et je le remercie lui aussi de contribuer à travailler. Cette commission a fait des auditions élargies de tous les milieux: anciens opposants, anciens partisans et d'autres milieux très larges de la société civile, pour que l'on n'entende pas toujours les mêmes s'exprimer sur ce dossier, c'est important. C'est un musée au service de tous les Genevois et pas qu'au service de certains, et ça j'y tiens beaucoup, Mesdames et Messieurs. Cette commission avance bien. Elle rendra en juin un premier rapport au Conseil administratif. Vous en serez évidemment informés. Je verrai si elle me présente une option ou deux options. Comme je l'ai dit, la question se posera de savoir si l'on restera sur un musée inclusif sur place, dans le périmètre de Charles-Galland au sens large, incluant notamment l'école supérieure des beaux-arts, et si l'on étudiera la fameuse option que certains voudraient que l'on adopte en intégrant la butte de l'Observatoire. Le jour où cette option sera concrétisée, je me réjouirai d'expliquer aux habitants de la Vieille-Ville qu'ils perdront leur espace vert le plus proche... Pour l'instant on n'en est pas là. J'attends ce premier rapport que l'on vous partagera.

Je suis profondément convaincu que nous avons un musée avec des collections de très haut niveau et qu'on a tout le potentiel pour les rendre beaucoup plus accessibles au public. Je dois reconnaître que je me réjouis que l'on ait ce débat ensemble pour savoir quel est le bon projet pour le MAH, et qu'il plaise évidemment aux Genevoises et aux Genevois, tout en tirant les leçons du passé, que ce soit en matière de partenariat privé ou de choix architectural. Il y aura un vrai concours d'architecture en bonne et due forme, une fois que nous aurons fait les choix sur le profil de ce musée. En matière de mécénat, je rappelle que, même si on a beaucoup parlé de la convention avec la Fondation Gandur pour l'Art, ce n'était de loin pas le seul mécène privé qui soutenait ce projet, contrairement à ce que dit M. Bertinat. Ils étaient nombreux à soutenir ce projet. J'espère évidemment que, le jour venu, des mécènes soutiendront de nouveau ce projet. On fera tout ce qu'on peut dans ce sens, car on en aura besoin. En effet, il est évident que si on doit à la fois rénover Charles-Galland, intégrer l'école supérieure des beaux-arts et trouver un moyen de faire une extension en tenant bien sûr compte

de ce qui n'a pas été bien accepté lors du projet précédent, ça risque d'être une facture un peu salée.

Je formule une dernière remarque sur les musées à Genève en général: nous avons quarante musées passionnants sur un petit territoire. Si on parle des musées de la ville de Genève, j'aimerais quand même signaler que le MEG, deux ans après son ouverture, dépasse déjà les 200 000 visiteurs, que le MHN dépasse les 300 000 visiteurs et que l'Ariana connaît une augmentation de 30%. Alors celui qui vient me dire que les musées genevois ne sont pas dynamiques ne sait visiblement pas s'informer... (*Applaudissements.*)

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Tobias Schnebli du groupe Ensemble à gauche demandant de lier le rapport sur la pétition P-269 actuellement en traitement à la motion M-1282 ayant trait à la nouvelle direction du MAH dont nous avons accepté l'urgence hier.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 54 non contre 15 oui (1 abstention).

M. Pascal Holenweg (S). Je reviens sur le rapport de la pétition P-269. Nous soutenons également le classement de cette pétition. J'attire votre attention, chères et chers collègues, sur les délais qui ont été imposés à cette pétition afin qu'elle soit traitée en commission. La pétition a été déposée en octobre 2011, et il aura fallu cinq ans pour qu'elle arrive à la commission qui l'a traitée finalement, à savoir la commission des travaux et des constructions. Elle est arrivée en commission cinq ans après avoir été déposée et trois mois après que la question posée par la pétition a été réglée par un vote populaire. On ne peut pas manifester dans une procédure un mépris plus évident à l'égard d'une pétition que de la traiter comme elle l'a été dans ce cas-là. Cette première raison est celle du temps passé. L'objet de la pétition a été traité par le peuple lui-même. La pétition n'a, d'une certaine manière, plus d'objet. En revanche, le thème fondamental de la pétition est aussi celui de toute une série de propositions, notamment celle que M. Bertinat a défendue tout à l'heure, celle qui a été suggérée par la motion d'Ensemble à gauche ou encore celle que vient de défendre le conseiller administratif. Le thème central du destin du MAH est toujours à l'ordre du jour et le restera encore pendant un bon moment. Il se trouve que tous les groupes politiques présents dans cette assemblée et d'autres groupes extraparlimentaires ont été entendus par la commission d'experts nommée par le conseiller administratif. Nous avons donc tous eu la possibilité d'exprimer nos avis profonds et nos avis superficiels sur le destin du MAH.

Comme nous sommes un groupe pluraliste, nous avons exprimé des avis de profondeurs diverses et avons creusé dans des directions différentes. Les groupes présents dans ce Conseil ont eu l'occasion d'exprimer à la commission d'experts leur vision du futur MAH, s'ils en avaient une. La question qui s'est posée au moment du vote, de mon point de vue et du point de vue d'une partie du groupe socialiste en tout cas, et après le vote, du point de vue de la totalité du groupe socialiste, c'est qu'on avait mis la charrue avant les bœufs, pour utiliser une expression populaire. C'est-à-dire qu'on s'est lancés dans un débat sur le contenant du musée, sans se poser la question de ce qu'on allait mettre dedans. A force de parler du contenant en étant incapable de parler du contenu – les défenseurs du projet Nouvel-Jucker ont été incapables de parler du contenu –, on s'est retrouvés avec un projet qui n'avait plus de signification culturelle. Cette logique-là qui était une logique absurde, au dernier moment le Conseil municipal l'avait inversée en acceptant une motion demandant au Conseil administratif de présenter un projet muséal, un projet culturel, et de ne pas s'avancer devant le peuple avec un projet de musée sans contenu culturel. Mais c'était trop tard. Le projet culturel a effectivement été présenté, par contre il était si flou, si contradictoire, si insuffisant et sur certains points si insignifiant qu'il n'a évidemment pas réussi à redresser le débat sur le musée. On a continué à parler des pierres, de Camoletti et du bâtiment, sans parler de ce qu'on mettrait dedans.

Le destin d'un musée ne se résume pas au destin de ses murs. Le destin d'un musée est le destin du projet culturel, du projet muséal qu'on décide d'y mettre. C'est la raison pour laquelle la démarche qui a été initiée après le refus du projet Nouvel-Jucker est parfaitement logique. Encore faut-il la laisser arriver à son terme. Cela vaut évidemment pour la pétition qui est obsolète, mais cela vaut aussi pour les différentes propositions qui sont faites: la proposition de l'Union démocratique du centre de créer une fondation de droit public du musée, comme si ça allait changer quoi que ce soit au rôle du musée, et la proposition d'Ensemble à gauche de changer de direction du musée avant même qu'on ait le projet muséal, comme si la direction du musée actuelle qui est effectivement en bout de course et qui mérite d'être en bout de course avait encore quoi que ce soit encore à dire sur le projet. Soit ces propositions arrivent trop tôt, et si c'est le cas, elles mériteront éventuellement d'être étudiées à la commission des arts et de la culture, soit elles arrivent à côté de la démarche qui a été suivie qui est la seule qui nous paraît logique. C'est celle que nous aurions dû suivre depuis le début, à savoir se demander ce que l'on veut faire de ce musée, ce que l'on veut y mettre, avant de se demander ce que l'on veut mettre autour.

Collectivement le groupe socialiste soutient la démarche qui a finalement été entamée par le Conseil administratif et qui consiste à se demander à quoi servira le musée, avant de se demander à quoi il ressemblera physiquement. Personnellement j'ajoute que tous les musées aujourd'hui sont en état de transformation ontologique et culturelle. Tous les musées se demandent à quoi ils servent. Tous

les musées se demandent si la vieille conception du musée encyclopédique qui rassemble tout dans un même lieu – musée d'art et d'histoire, musée qui témoigne du passé ou des générations actuelles ou futures, musée qui remplit des missions pédagogique, scientifique et patrimoniale –, si cette fonction-là n'est pas arrivée en bout de course, s'il ne faut peut-être pas penser les musées autrement que comme on les pense depuis deux cents ans. Le MAH de Genève est l'héritier, dans son contenu culturel, des musées de la Révolution française, quand on a transformé les collections monarchiques et aristocratiques en collections nationales. Maintenant il est peut-être utile de commencer à penser autre chose. Si la commission d'experts arrive à présenter des projets qui permettent de penser le musée autrement, elle aura bien fait son travail et elle aura été utile. Pour l'instant, toutes les démarches qui consistent soit à virer le directeur de la direction, soit à transformer le musée de gestion directe en fondation sont prématurées et contribuent à la fois à assombrir le débat et à rendre encore plus difficile la capacité de ce Conseil municipal à trouver le meilleur projet pour le MAH... (*Coupure de micro inexpliquée. M. Holenweg continue de parler hors micro.*)

Le président. Il ne sert à rien de continuer votre intervention. Celle-ci doit être enregistrée, Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg. Je proteste contre ce sabotage et je dénonce la main de la direction du musée dans la tentative de me couper la parole.

Le président. Nous en prenons acte, Monsieur le conseiller municipal. Vouliez-vous rajouter quelque chose, pour la postérité?

M. Pascal Holenweg. Je crois que la postérité a été assez gâtée ce soir et qu'elle peut se reposer.

M^{me} Fabienne Beaud (DC). Le groupe du Parti démocrate-chrétien demandera le classement de la pétition P-269 et se réjouit de pouvoir débattre sur les divers projets que la commission nous soumettra dès l'automne 2017.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci à M. Kanaan pour ses réponses. Merci également à M. Holenweg dont je peux partager une bonne partie de son intervention. M. Holenweg pense au futur, moi je pense à demain. Mon interrogation visait à savoir ce que l'on fera du MAH demain. On nous a expliqué qu'en termes d'infrastructures il était quasiment inutilisable, qu'il avait des problèmes

d'humidité, de température, de locaux, de sorties de secours, de tout ce que vous voulez... C'est vers M. Pagani que je devrais me tourner. Toujours est-il que ce musée est là, et en allant se balader au musée, on n'a pas l'impression qu'il soit vraiment en ruine ni qu'il s'apprête à s'écrouler. C'est sur ce sujet que j'aimerais bien entendre soit M. Kanaan, soit M. Pagani. Qu'est-ce que l'on fera demain de ce musée? C'est de là que provenait mon projet de rénovation. Dans un premier temps on bénéficie de nombreux crédits d'étude qu'on a alloués. Ces études ont produit des dossiers, des projets et elles ont chiffré tout ça. On devrait donc pouvoir en tirer rapidement profit et nous présenter un projet de rénovation pour utiliser ce projet.

J'ai bien compris que M. Kanaan ne veut pas fermer ce musée, puisqu'il a proposé à Genève Tourisme un deal pour favoriser le tourisme et trouver des arrangements avec les hôtels grâce à l'ouverture des musées. On nous dit qu'en 2023-2024, si tout va bien évidemment, on pourrait imaginer le début des travaux. Mais d'ici là que fait-on? Est-ce que l'on continue avec ce musée sans le toucher? C'est-à-dire en manifestant peu de dynamisme? Là j'en veux quand même un peu à M. Marin. On n'a pas vraiment l'impression d'aller vers des jours radieux avec ce musée. Ou alors, est-ce qu'on s'en satisfait et on continue à vivoter avec ce musée, avec le Musée Rath dont j'ai appris qu'il n'avait aucun programme à venir? Que fait-on en partie des musées? On n'a vraiment pas l'impression que c'est dynamique. On a l'impression que d'avoir refusé le projet de nouveau MAH a conduit à tout stopper. C'est sur ce que l'on attend demain que j'aurais voulu vous entendre. Comment voyez-vous les prochaines années? Depuis le mois de mai et dans un avenir immédiat, que fera-t-on des musées? Quels sont vos projets? Est-on vraiment en stand-by? On ne sait pas trop quoi faire. On attend votre fameux rapport du comité d'experts pour l'été 2018.

M. Pierre Gauthier (HP). Je crois que ce que vient d'exprimer M. Bertinat est une inquiétude qui est partagée par tous ceux qui ont voté le refus du projet d'aménagement Nouvel lors du référendum. Si je me souviens bien, lorsque ce référendum a entraîné une campagne très active, tous les intervenants de cette campagne étaient d'accord sur un point, c'est qu'il était urgentissime de restaurer le bâtiment du musée. Je me souviens même avoir entendu, mais peut-être suis-je comme Jeanne d'Arc, j'entends des voix, que le musée risquait d'entraîner des risques sécuritaires et de s'effondrer sur les élèves des classes primaires qui allaient le visiter, et qu'il faudrait de toute façon le fermer pendant vingt ans. Je me souviens tout à fait que ces choses-là ont été dites. Or, cela fait plus d'une année que le référendum a été gagné par les opposants à ce projet délirant qu'était le projet Nouvel et, malgré tout ce que l'on nous a dit, rien, absolument rien ne s'est passé. Nous n'avons pas vu l'ombre d'un début de commencement de projet pour cette restauration qui, il y a une année et quelques mois, était jugée extrêmement

urgente par tout le monde. Je ne veux pas prêter des intentions négatives à notre conseiller administratif, mais je pense qu'il est maintenant temps de sortir de la torpeur dans laquelle se trouve ce dossier et de présenter très rapidement un projet de restauration du bâtiment du MAH. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose est que, indépendamment du travail qui est sans doute très bien accompli par ce groupe d'experts qui planchera et proposera un contenu muséal d'animation, j'ai cru comprendre, et là je vous demande, Monsieur le président, de transmettre la question au conseiller administratif, que dans le département de M. Kanaan, un coordinateur de projet d'aménagement et de construction avait été engagé pour la mise en place du projet Nouvel. Malgré le refus du projet Nouvel, ce coordinateur est toujours en poste dans son département. M. Kanaan pourrait peut-être nous donner quelques éléments sur le contenu de son travail.

Dernière intervention et dernier point que j'aimerais soulever: nous l'avons appris dans la presse il y a très peu de temps, la Fondation Wilsdorf a confirmé qu'elle transmettrait à la HEAD des bâtiments anciennement industriels dans le quartier des Charmilles, ce qui devrait libérer très rapidement les actuels bâtiments de l'école supérieure des beaux-arts, à côté du MAH. Quelles sont donc aujourd'hui les réflexions menées par le département pour racheter le bâtiment des beaux-arts, selon les principes qui ont été défendus et acceptés en 1931 et revus en 1946? Je rappelle que la Ville de Genève a la possibilité de racheter pour un million de francs ce bâtiment pour en faire une annexe, à côté du MAH. Cette pétition nous donne la possibilité de poser ces questions au conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport qui, je pense, pourra répondre à ces trois éléments. D'ailleurs je vous remercie, Monsieur le président, de bien vouloir les lui transmettre.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

M. Tobias Schnebli (EàG). Notre groupe est également favorable au classement de cette pétition qui est très manifestement obsolète, cela a été largement partagé en commission. On reviendra sur certaines questions soulevées ici au début du débat, même si vous avez refusé de lier la motion M-1282, dont l'urgence a été acceptée hier, à cette pétition P-269. C'est l'occasion de revenir sur deux, trois éléments de l'intervention du magistrat de tout à l'heure. Il s'adressait à certains donneurs de leçons et évoquait le fait que la consultation actuelle essaie d'entendre l'ensemble de la population et des acteurs, et pas seulement les donneurs de leçons habituels.

J'aimerais rappeler à M. Kanaan que cet hiver, pas plus tard qu'au mois de novembre, il me semble qu'une bonne centaine de ces personnes intéressées se sont retrouvées pendant toute une journée à esquisser les perspectives d'un futur musée: déterminer son rôle et son état actuel très préoccupant, notamment concernant la conservation scientifique. C'est un des aspects préoccupants du MAH actuel. Les acteurs concernés se sont donc réunis. Toutefois on n'a malheureusement pas vu la participation du magistrat, ni celle d'autres acteurs qui étaient pourtant invités. Je précise qu'il n'y a peut-être pas seulement des donateurs de leçons, mais qu'il y a des personnes qui se posent sérieusement des questions et qui s'activent à contribuer au lancement d'un projet pour un musée qui en a visiblement très besoin.

Le magistrat a répondu à M. Bertinat en citant le dynamisme des musées à Genève. Il est vrai que l'on peut s'en réjouir, mais je pense qu'il peut partager le constat que ce dynamisme retrouvé dans les autres musées n'est pas retrouvé au MAH: un musée qui stoppe la publication de sa revue *Genava* et un musée qui ferme jusqu'à nouvel avis un de ses principaux lieux d'exposition, le Musée Rath. Monsieur le président, vous transmettez à M. Kanaan qu'il ne peut pas dire que c'est un musée qui montre un dynamisme comparable aux autres, mais on y reviendra lorsque l'on traitera la motion M-1282 dont vous avez accepté l'urgence hier.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

Le président. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. Les derniers intervenants seront MM. Kanaan, Haas, Rossiaud et Holenweg. Je donne la parole à M. le conseiller administratif Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. J'interviens car, au-delà d'un débat tout à fait intéressant et légitime sur le MAH, il y a des choses que je ne peux laisser dire. Tout d'abord je rappelle que, pendant la campagne de votations, on n'a pas inventé des problèmes qui n'existaient pas, on a simplement dit que si le peuple refusait démocratiquement un projet, on ne pourrait pondre un projet en quelques mois. C'était la fameuse discussion sur le plan B. Bien sûr que l'on peut toujours faire des plans B et C, mais cela prend son temps. Ce n'est pas de la mauvaise foi ou de la mauvaise volonté, ce sont juste les processus normaux pour un enjeu de cette complexité et de cette ampleur. Evidemment j'entends surtout les représentants des partis qui étaient opposés au projet, et je le répète c'était leur droit, ils ont gagné cette bataille-là. Néanmoins ils sont tout à coup très pressés de vouloir qu'on pondre comme ça, magiquement,

un nouveau projet en mettant de côté toutes les questions de coûts, d'adéquation aux missions et d'évolution de ce qu'est un musée aujourd'hui.

Je remercie M. Schnebli de reconnaître le dynamisme des musées genevois en mettant le MAH de côté dans son intervention, car justement ils ont su évoluer dans la manière d'interagir avec le public résidant, avec les Genevoises et les Genevois, mais aussi avec les visiteurs. Je parle du MEG, de l'Ariana, du MHN, des Conservatoire et Jardin botaniques et bien sûr des musées privés ou parapublics avec lesquels on travaille très bien: le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Musée international de la Réforme, la Fondation Bodmer et tous les autres. Un projet magique ne se pond pas en quelques mois. Effectivement, vous citez un événement qui a eu lieu en novembre passé: des anciens opposants ont organisé un colloque. Tant mieux, c'est une contribution à la discussion. J'attends toujours le rapport que l'on m'avait annoncé là-dessus. J'espère qu'il me sera acheminé. C'est une contribution à la discussion, dont on prendra connaissance avec intérêt. J'attends de ce rapport qu'il me montre en quoi les opposants sont d'accord pour quelque chose, et pas seulement contre quelque chose.

En ce qui concerne la conservation scientifique, même si l'urgence sur votre texte concernant *Genava* a été refusée, je profite de souligner que le MAH continue de faire de la recherche scientifique, de la conservation scientifique et de publier les résultats de ses études, via la revue *Genava*. Simplement, comme tous les musées aujourd'hui, on renonce à imprimer des documents qui finissent poussiéreux dans les caves. Même l'échange dont vous parliez hier n'existe plus sous cette forme. Maintenant les musées font tout en mode numérique, ce qui est beaucoup plus démocratique, car c'est gratuit et accessible. Le prochain numéro sort bientôt, satisfaisant à tous les critères de la conservation scientifique.

A ma demande, la direction actuelle du musée a entièrement exécuté son mandat, puisqu'elle a à la fois commencé à rattraper le retard dans le chantier des collections – et c'est en ce sens-là que je me pose des questions sur le passé, avant l'arrivée de M. Marin – et renforcé massivement la médiation sous toutes ses formes. C'est aussi une mission que je donne à tous les musées, tout en maintenant un programme d'expositions. Alors oui, après le 28 février, on peut dire en toute franchise qu'il y a un peu eu une période de gueule de bois. C'est normal, car il a fallu réévaluer les ressources. Il est clair qu'il y a un peu moins d'argent privé qui rentre au quotidien, parce que quand un projet est refusé, dans un premier temps il y a une ambiance comme s'il fallait remonter la pente. Toutefois j'aimerais rendre hommage de manière très appuyée aux équipes du MAH qui, dès le 29 février, se sont remises au travail et assument leur mission au quotidien. Si le musée tourne aujourd'hui malgré les déficiences et faiblesses du bâtiment, c'est grâce à ces équipes, avec l'appui des services, notamment ceux de M. Pagani. On a pris des mesures urgentes pour la sécurité des collections,

du public et du personnel. On a fait ce qui était le plus urgent, en sachant que le projet principal avait été refusé. Ces mesures urgentes sont prises au fur et à mesure pour répondre aux besoins sécuritaires. Cela ne remplace pas le fait que le bâtiment, comme je l'ai dit, n'est globalement plus adéquat pour un musée d'aujourd'hui.

En ce qui concerne l'école supérieure des beaux-arts, et M. Gauthier avait effectivement déterré la fameuse convention de 1931 en oubliant de préciser qu'elle avait été révisée en 1946, dans cette convention il est dit que si cette école quitte le bâtiment, la Ville aura une sorte de droit d'emption, une priorité pour le rachat du bâtiment à un million de francs de l'époque. Il semblerait que le Canton ait très envie de faire en sorte que le franc soit mis à jour. J'espère que non, car ce serait impensable, mais comme c'est inscrit au bilan, j'espère que l'on aura une négociation à peu près ouverte, sinon ce n'est juste pas possible. Je vous rappelle que derrière l'achat, on devra le rénover et le mettre à niveau, si cela fait partie d'un futur projet. La commission d'experts a évidemment intégré cette information, car jusqu'à il y a quelques mois, cette option était très théorique et lointaine. Elle est maintenant objectivement et très concrètement présente. La HEAD quittera ce bâtiment en 2019. Je l'ai d'ailleurs visité récemment. Il offre un potentiel certain pour quelques activités du MAH. Ce ne sont pas des gros volumes, mais ce sont quand même des formats que l'on utilise volontiers. Néanmoins il faut aussi rénover ce bâtiment, car même si certaines mesures urgentes ont été prises, c'est comme le MAH à la rue Charles-Galland, la sécurité est évidemment assurée, mais un assainissement est nécessaire. Je vous donne un exemple qui paraît totalement stupide: il n'y a pas un seul ascenseur dans ce bâtiment, ce qui aujourd'hui est tout simplement impensable. Là aussi une facture conséquente nous attend. Le groupe d'experts a intégré cet élément, et je me réjouis d'autant plus de voir le résultat de leur travail. On a tout sauf chôme. On a à la fois maintenu le musée en activité, et je rappelle qu'il y a d'autres sites comme la Maison Tavel, le Musée Rath, qui annoncera bientôt la suite de son programme d'expositions, le Cabinet d'arts graphiques, la Bibliothèque d'art et d'archéologie ou encore les salles Palatines qui ont immédiatement organisé des expositions dès le lendemain de la votation.

Monsieur Bertinat, à un moment donné je m'excuse, mais on peut ne pas être au courant de tout. Prétendre qu'il ne se passe rien ou que ça manque de dynamisme, c'est manquer totalement de respect aux équipes du musée. Quant au tourisme, je ne suis pas sûr d'avoir compris votre remarque, nous collaborons de manière active avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès pour promouvoir Genève, ville de culture. Je cite l'exemple du premier Guide du Routard publié dans le cadre de sa série autour du thème de l'art, de la culture et du patrimoine: *Genève, ville d'art et de culture*. Je vous donne un exemple parmi d'autres. On essaie aussi de valoriser les musées comme lieux dédiés à des événements particuliers, mis à la disposition de congrès qui se tiennent à Genève, par exemple.

Le MAH fait partie de l'offre, mais il est évident que s'il était étendu, rénové et modernisé, ce serait encore mieux. Je vous remercie de cette attention et je vous précise que l'on travaille très activement à l'avenir de ce musée. Je me réjouis de revenir vers vous ultérieurement. Lorsqu'on aura un projet muséal, on s'occupera de l'architecture, mais je répète qu'on ne fera pas les choses à l'envers, soit commencer par parler de l'enveloppe avant de savoir où l'on veut aller en termes de missions et de déclinaison de ces missions.

Je vous annonce d'ores et déjà que, dès qu'on aura une direction, un projet, on organisera évidemment une consultation très étendue, car je tiens à ce qu'il y ait un large débat autour du futur du MAH à Genève pour être sûr que le jour venu, lorsqu'on aura un projet ficelé, un crédit d'étude, un concours d'architecture et un projet finalisé, il passera largement la rampe. (*Applaudissements.*)

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous suspendons nos travaux ici et reprendrons à 20 h 30. Je rappelle aux membres du bureau que nous avons rendez-vous à la salle Nicolas-Bogueret tout de suite. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6294
2. Communications du Conseil administratif	6294
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6294
4. Pétitions.	6294
5. Questions orales	6295
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 4 665 700 francs et net de 4 072 700 francs, recettes déduites, soit:	
– un crédit de 1 907 400 francs destiné à l'extension du parc Gourgas aux rues du Village-Suisse et Gourgas;	
– un crédit brut de 2 758 300 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés pour un montant de 432 000 francs et la récupération de la TVA de 161 000 francs, soit un montant net de 2 165 300 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public des rues du Village-Suisse, Gourgas et des Maraîchers (PR-1141 A). Suite du premier débat	6298
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2016 en vue de:	
– la vente par la Ville de Genève à la Fondation HBM Emile Dupont de la parcelle N° 2616 de la commune de Vernier, sise à l'angle du chemin Isaac-Anken et du chemin du Château-Bloch, d'une superficie de 461 m ² au prix de 377 291 francs;	
– l'acceptation du gain sur la vente de 377 290 francs lié à la vente de la parcelle N° 2616 (PR-1212 A)	6310
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 avril 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 millions de francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution 2017 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) (PR-1182 A). Troisième débat.	6320

9.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la pétition du 11 octobre 2011: «Musée d'art et d'histoire: un projet réaliste» (P-269 A)	6327
9.b) Motion du 26 avril 2016 de M. Eric Bertinat: «Un plan B pour le MAH» (M-1221)	6335
10. Propositions des conseillers municipaux	6349
11. Interpellations	6349
12. Questions écrites	6349

Le mémorialiste:
Ramzi Touma